



CAP SUR LA CROISSANCE

EN PÉRIODE D'INCERTITUDE

RAPPORT ANNUEL **2025** DU FMI





LE MONDE FAIT FACE À
UNE INCERTITUDE D'UNE
AMPLEUR **EXCEPTIONNELLE**



**LE COMMERCE MONDIAL EST
EN PLEINE RECOMPOSITION.**

**DES MUTATIONS DE GRANDE AMPLÉUR
RENDENT L'ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE MOINS FAVORABLE.**



CETTE ÉVOLUTION VIENT S'AJOUTER À L'INCERTITUDE ENGENDRÉE PAR LES CONFLITS EN COURS ET LES GRANDES MUTATIONS QUI RENDENT L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE MOINS FAVORABLE ET PLUS IMPRÉVISIBLE.

Les évolutions technologiques et la révolution de l'intelligence artificielle sont porteuses de nouvelles possibilités, mais supposent aussi des ajustements considérables. Les catastrophes naturelles et la fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes continuent de faire supporter des coûts macroéconomiques élevés à de nombreux pays.

Les tensions commerciales et les droits de douane qui les accompagnent exacerbent les risques de faible croissance et d'endettement élevé. Au mois d'avril, le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance à court terme à 2,8 % pour cette année et 3 % pour 2026, et les prévisions de croissance à cinq ans sont au plus bas depuis des décennies.

L'inflation marque le pas au niveau mondial, mais plus lentement et de manière plus asynchrone qu'auparavant. Par conséquent, les politiques économiques divergent davantage d'une banque centrale à l'autre, ce qui affecte les prix des actifs et les taux de change.

L'environnement extérieur actuel vient frapper de plein fouet les pays à faible revenu. Après avoir bien résisté à toute une série de chocs – de la pandémie de COVID-19 aux répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine –, ces pays mettent en œuvre des réformes indispensables mais difficiles pour rétablir la stabilité de leur macroéconomie. Cependant, les conditions actuelles risquent de mettre les objectifs de convergence des revenus et de réduction de la pauvreté hors de leur portée.

Dans un tel contexte, la principale difficulté économique que rencontrent nos pays membres est celle de la croissance – ou plutôt de l'absence de croissance. Pour assurer une croissance vigoureuse, les pays vont devoir

accélérer la mise en œuvre de politiques nationales de nature à accroître la stabilité économique et financière et améliorer leur potentiel de croissance. Quand l'incertitude s'accroît au niveau international, c'est d'abord au niveau national que les décideurs doivent intervenir.

Ils doivent impérativement impulser des réformes de grande envergure pour accroître la productivité et doper la croissance. Les pays ont besoin de moins de formalités administratives et de plus de concurrence et d'esprit d'entreprise, leurs systèmes fiscaux doivent gagner en simplicité et en cohérence, et ils doivent améliorer leurs systèmes numériques, accroître leurs mains-d'œuvre et approfondir leurs marchés de capitaux.

Les pouvoirs publics doivent intervenir pour rétablir la viabilité des finances publiques et se constituer des marges de manœuvre suffisantes pour faire face à de futurs chocs qui pourraient se caractériser par leur ampleur et leur récurrence. De telles interventions peuvent être progressives, mais devraient commencer dès maintenant, afin de ménager une marge pour les dépenses prioritaires. Tout attentisme en la matière est susceptible de rendre nécessaires des ajustements plus rigoureux à l'avenir.

Tout en menant ces réformes intérieures, les pays doivent coopérer entre eux pour rendre l'environnement commercial plus stable et prévisible, faciliter les restructurations de dette et surmonter les difficultés communes. Une aggravation des tensions commerciales risquerait de réduire encore davantage la croissance à court et à long terme, tandis qu'une divergence ou des fluctuations rapides dans l'orientation des politiques économiques ou une perte de confiance des acteurs économiques pourraient déclencher de nettes baisses des prix des actifs, ce qui exacerberait les risques pesant sur la stabilité financière.

EN SOMME, LE CONTEXTE ACTUEL EXIGE CLARTÉ, DÉTERMINATION ET COORDINATION.

Le FMI met au point et adapte ses recommandations de politique économique de manière à aider ses pays membres à surmonter ces difficultés exceptionnelles. Dans

ce but, il a cherché à faire émerger de nouveaux points de vue en se dotant d'un conseil consultatif sur l'entrepreneuriat et la croissance.

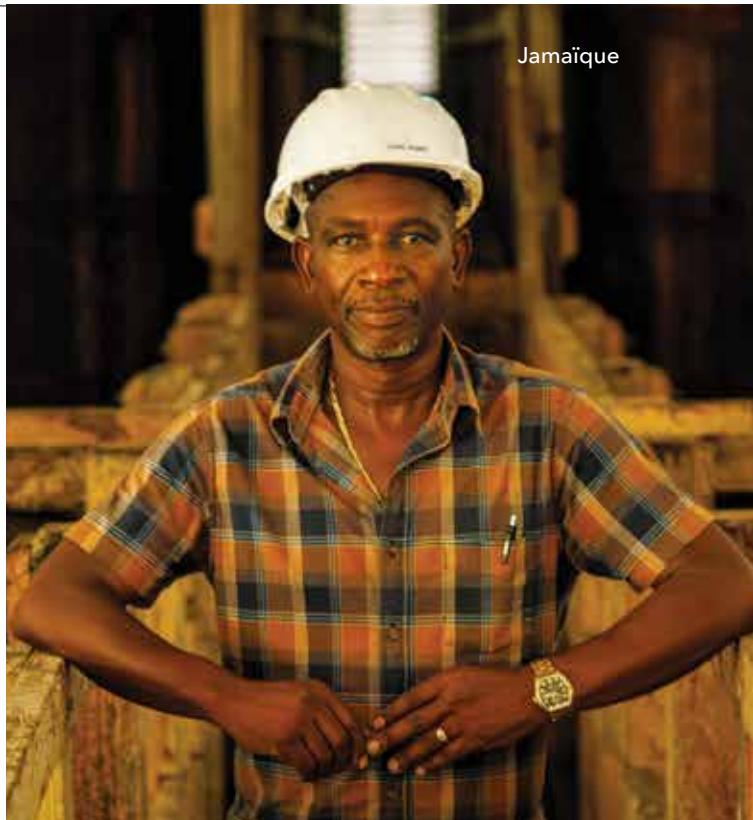
Les activités du FMI resteront centrées sur le mandat confié à l'institution, qui consiste à promouvoir la stabilité macroéconomique et financière, à contribuer sans relâche à une meilleure compréhension des effets secondaires de différents types de mesures de politique commerciale et industrielle, et à analyser les déséquilibres extérieurs.

Dans un contexte mondial en pleine évolution, le FMI reste souple et responsable face aux besoins changeants de ses pays membres et s'adapte aux mutations de l'économie mondiale comme aux priorités des décideurs publics. En témoignent un certain nombre de décisions, telles que le maintien des limites d'accès au niveau le plus élevé, les réformes apportées au fonctionnement d'un instrument de prêt essentiel pour les pays à faible revenu (le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance), ainsi que les modifications apportées à la politique relative aux commissions et commissions additionnelles, autant de mesures que la Directrice générale a mises en exergue dans sa lettre.

En outre, le FMI compte bien veiller à ce que ses recommandations aillent dans le sens de la protection des plus vulnérables. Ses conseils de politique économique encouragent la création d'emplois, le renforcement des dispositifs de protection sociale, la lutte contre la corruption et un accès équitable aux ressources. Ses activités de développement des capacités renforcent les cadres institutionnels et dotent les décideurs publics des compétences nécessaires pour mettre au point et appliquer des politiques économiques efficaces.

Quatre-vingts ans après sa création, le FMI continue de jouer un rôle fédérateur sans équivalent et de faciliter la coopération multilatérale en réponse aux défis mondiaux. Il aide ses pays membres à dialoguer et à collaborer sur un large éventail d'enjeux internationaux.

Les époques se succèdent et la conjoncture évolue, mais l'engagement du FMI en faveur de la coopération monétaire au niveau mondial, de la stabilité financière et d'une croissance économique durable, lui, reste intact.



Jamaïque

Graphique 0.1.

L'INCERTITUDE LIÉE AUX POLITIQUES COMMERCIALES ATTEINT DES NIVEAUX RECORD



Sources : Caldara et al., 2020 ; calculs des services du FMI.

Note : Base 100 en octobre 2024. Données mensuelles ; les chiffres pour avril sont le résultat d'une moyenne jusqu'au 14 de ce mois.



Message de la
**Directrice
générale**

Chers lecteurs,

Depuis 12 mois, l'économie mondiale est en pleine mutation. De profonds changements sont à l'œuvre, du passage au numérique à l'intelligence artificielle, en passant par les transitions démographiques. En outre, les politiques économiques connaissent des transformations majeures de nature à reconfigurer les échanges commerciaux et les flux de capitaux au niveau mondial.

Si l'économie mondiale a bien résisté aux chocs qui se sont succédé ces dernières années, les perspectives restent moroses. La prévision de croissance mondiale à cinq ans s'établit à environ 3 %, bien en deçà de l'expansion moyenne d'après-guerre de 3,7 %. Nous continuons de faire face à des perspectives de croissance faible et d'endettement élevé.

Dans ce contexte, les pays membres du FMI traversent des difficultés considérables. Il leur faut notamment préserver la stabilité macroéconomique et financière tout en assurant la viabilité de la dette, remédier aux déséquilibres entre pays et améliorer les perspectives de croissance.

La réalisation de ces objectifs exige des mesures urgentes et de grande envergure. Les pouvoirs publics doivent intervenir en premier lieu au niveau national, et il incombe à chaque pays de mettre ses affaires en ordre. Les autorités nationales peuvent stimuler la productivité et renforcer la croissance intérieure, rétablir les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à des investissements indispensables et en prévision de futurs chocs, renforcer la stabilité financière et accroître leur résilience.

À l'échelle internationale, les pays doivent rechercher des solutions concertées à leurs défis économiques communs.

Dans un paysage économique en pleine mutation, le FMI continuera de soutenir ses pays membres. Il s'adaptera, si nécessaire, pour aider les pays à traverser cette période difficile et à remédier aux déséquilibres dont ils pâtissent.

Le FMI se trouve en position de force pour apporter son concours à ses pays membres. Non seulement il continue d'afficher un bilan solide, mais il a également dépassé son objectif s'agissant des réserves de précaution, le « matelas financier » de l'institution.

Au cours de l'année écoulée, notre conseil d'administration a pris d'importantes décisions pour assurer que le FMI demeure un partenaire solide et réactif. Il a notamment été décidé de maintenir des limites d'accès élevées afin d'apporter une aide financière suffisante aux pays soumis à des chocs persistants – mesure introduite pour la première fois à l'occasion de la pandémie de COVID-19.

Nous avons réformé des aspects essentiels du fonctionnement du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, afin d'être mieux à même de venir en aide aux pays les plus vulnérables tout en assurant l'autosuffisance de ce fonds.

Nous sommes déterminés à faire preuve de responsabilité budgétaire. Dans ce cadre, nous avons aussi actualisé notre politique relative aux commissions et aux commissions additionnelles. D'après nos estimations, cette modification réduira les coûts d'emprunt de nos pays membres de 1,2 milliard de dollars par an, tout en préservant la capacité du FMI à consolider encore davantage ses propres réserves financières. Ces mesures témoignent de notre détermination à agir au service de l'ensemble de nos pays membres, en nous montrant accommodants, responsables et équitables.

Les temps changent, mais notre principale mission reste la même : contribuer à créer les conditions de la robustesse et de la stabilité macroéconomiques en favorisant une croissance et des emplois durables, tout en assurant la stabilité des prix et du système financier.

Les changements à l'œuvre compliquent l'action des pouvoirs publics, mais les difficultés qu'ils entraînent sont également porteuses de nouvelles possibilités. À nous de saisir cette occasion. À condition que de bonnes mesures de politique économique soient prises, un monde plus équilibré, plus durable et plus prospère est à portée de main.



KRISTALINA GEORGIEVA

Directrice générale

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Le FMI aide ses pays membres à atteindre ou à maintenir la stabilité macroéconomique et œuvre en faveur d'une croissance et d'une prospérité durables pour l'ensemble de ses 191 pays membres au moyen des activités suivantes :

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

133 bilans de santé de pays

Dans le cadre de ses activités de surveillance, le FMI veille au bon fonctionnement du système monétaire international et assure un suivi des politiques économiques et financières de ses pays membres. Grâce à ce travail, mené tant au niveau mondial que national, il met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter aux politiques menées. Ces activités de surveillance incluent des consultations périodiques (généralement annuelles) avec chaque État membre, appelées « consultations au titre de l'article IV ». En outre, dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), le FMI procède de façon régulière à des analyses approfondies des secteurs financiers qui revêtent une importance systémique.



Thaïlande

PRÊTS

Un total de 63 milliards de dollars versés à 20 pays, dont environ 9 milliards à 13 pays à faible revenu

Le FMI accorde des financements aux pays membres qui connaissent des problèmes réels, potentiels ou anticipés de financement de leur balance des paiements pour les aider à résoudre ces problèmes et à reconstituer leurs réserves internationales tout en favorisant une croissance économique vigoureuse. La plupart des financements sont destinés à appuyer un programme, mais le FMI accorde également des financements d'urgence à décaissement rapide assortis d'une conditionnalité limitée, ce qu'il a fait à des niveaux sans précédent après le début de la pandémie de COVID-19.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

382 millions de dollars consacrés à des conseils techniques pratiques, des formations axées sur la politique économique et l'apprentissage par les pairs

Le FMI collabore avec ses pays membres pour renforcer leurs institutions économiques en leur offrant une assistance technique et une formation dans des domaines économiques et financiers essentiels. Ces activités aident les pays à mettre en œuvre des politiques économiques et financières plus efficaces et à faire face à des difficultés complexes. Le FMI partage ses connaissances, et celles de ses pays membres, avec des institutions publiques telles que les ministères des Finances, les banques centrales, les instituts de statistiques, les organismes de surveillance financière et les administrations fiscales, au moyen de conseils pratiques, de cours de formation et de séances d'apprentissage entre pairs. Les activités de développement des capacités sont assurées en personne ou à distance par des membres du personnel du FMI, des conseillers résidents présents à long terme dans les pays, des conseillers affectés dans un des 17 centres régionaux de développement des capacités et des experts en mission de courte durée. Elles sont aussi menées dans le cadre de formations en classe, d'ateliers et de séminaires pratiques et de cours en ligne gratuits.

Notre cœur de métier continue à la page 24 »

QUI NOUS SOMMES

Le FMI compte une équipe de direction et 18 départements qui se chargent du travail lié aux pays, aux questions de politique générale, aux analyses et aux activités techniques. Une liste des cadres de direction figure à la page 67, et l'organigramme de l'institution se trouve sur la page « Cadres de direction du Fonds monétaire international » du site Web du FMI.

Qui nous sommes continue à la page 60 »



FAVORISER LA CROISSANCE À L'ÈRE DES MUTATIONS

CONTENU

12

PREMIÈRE PARTIE

GROS PLAN

13

À LA RECHERCHE D'UNE CROISSANCE DURABLE DANS UN MONDE INCERTAIN

Les décideurs publics doivent mettre fin aux tensions commerciales, préserver la stabilité et mettre en œuvre des réformes propices à une croissance durable dans un monde incertain.

17

HAUSSE DE L'ENDETTEMENT ET RÉÉQUILIBRAGE DES FINANCES PUBLIQUES

La dette publique augmente au niveau mondial, ce qui impose de toute urgence de rééquilibrer les finances publiques pour assurer viabilité et résilience dans un contexte d'incertitude économique et de pressions sur les dépenses.

20

MONTÉE DES RISQUES POUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Les risques pour la stabilité financière mondiale se sont aggravés en raison du durcissement des conditions financières, des incertitudes qui entourent les échanges commerciaux et de facteurs de vulnérabilité sur les marchés de capitaux, dans les institutions et sur le plan de la dette souveraine.





24
DEUXIÈME PARTIE
**NOTRE CŒUR
DE MÉTIER**

24
SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE
27
PRÊTS
45
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

60
TROISIÈME PARTIE
QUI NOUS SOMMES

64
ÉQUIPE DE DIRECTION
66
ADMINISTRATEURS ET
ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS
68
RESSOURCES
76
RESPONSABILISATION ET
TRANSPARENCE
84
RESPONSABILITÉ SOCIALE

États-Unis

PREMIÈRE PARTIE : **GROS PLAN**

GROS PLAN



LES PAYS DOIVENT **ENCOURAGER**
L'INNOVATION, **INVESTIR** DANS
LEURS INFRASTRUCTURES

ET **SIMPLIFIER** LEUR
RÉGLEMENTATION.

États-Unis

À LA RECHERCHE D'UNE CROISSANCE DURABLE DANS UN MONDE INCERTAIN

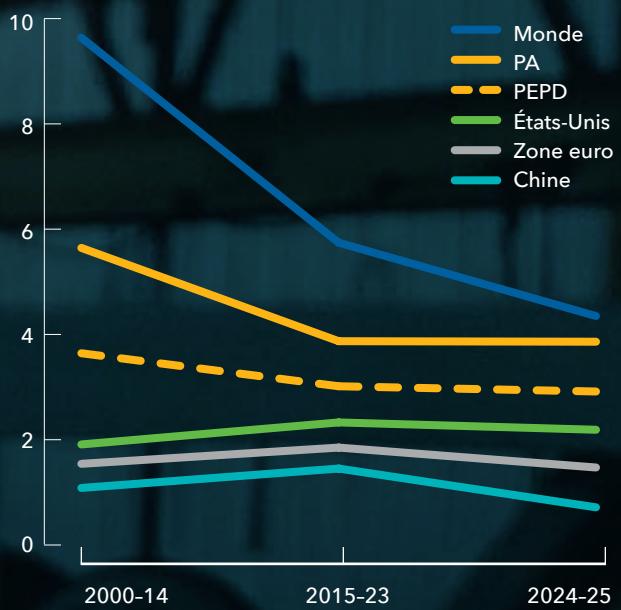
L'économie mondiale est à la croisée des chemins. Si l'économie mondiale a fait preuve d'une remarquable résilience ces cinq dernières années, les tensions commerciales se sont fortement accentuées depuis la publication du précédent *Rapport annuel*, et l'incertitude entourant les politiques économiques s'est accrue. Dans ce contexte, l'objectif de croissance durable est plus difficile à atteindre.

Les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux sont en pleine reconfiguration, et les principales puissances économiques modifient considérablement leurs politiques. Les autorités sont en butte à un durcissement des conditions financières et à un surcroît de volatilité sur les marchés, et les chocs survenus ces dernières années ont épuisé leurs marges de manœuvre.

Les décideurs doivent rapidement s'atteler à trois priorités essentielles. Premièrement, ils doivent apaiser les tensions commerciales et corriger les déséquilibres qui y contribuent. Il est impératif de faire respecter des règles équitables, d'éviter de mettre en œuvre des politiques génératrices de distorsions pour s'arroger un avantage concurrentiel, et de s'abstenir de prendre des mesures de nature à entraver les échanges commerciaux.

La deuxième priorité consiste à agir collectivement pour préserver la stabilité économique et financière. Le meilleur moyen pour les pays d'y parvenir est de mettre leurs propres affaires en ordre en procédant de manière réaliste à des plans d'ajustement crédibles. Il leur faudra

Graphique 1.1.
Croissance : taux effectifs et prévisions
(En pourcentage)



Source : calculs des services du FMI.

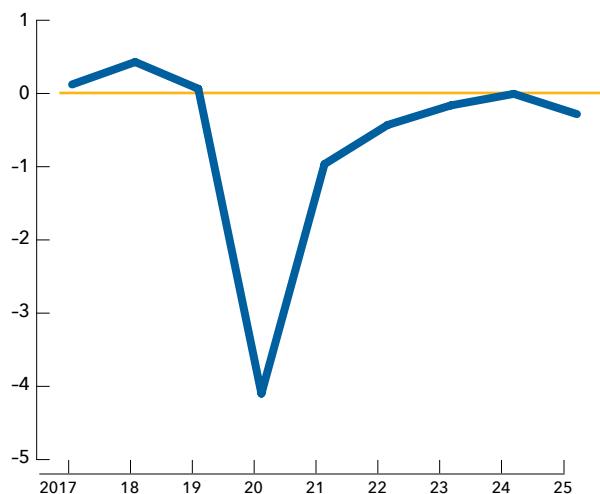
Note : PA = pays avancés ; PEPD = pays émergents et pays en développement.

PREMIÈRE PARTIE : GROS PLAN



Graphique 1.2.
Écart de production mondial

(En pourcentage)



Source : calculs des services du FMI.

pour cela se doter de cadres budgétaires à moyen terme et rééquilibrer leurs finances publiques, afin de réduire leur endettement et reconstituer leurs marges de manœuvre budgétaires. Des réformes budgétaires ciblées vont également s'imposer : les pays avancés auront à redéfinir leurs priorités de dépenses, tandis que les pays émergents ou en développement devront accroître leurs recettes ; certains pays pourront également associer les deux démarches, si leur situation particulière le permet.

En parallèle, il se peut que les autorités doivent mettre en œuvre en temps voulu des dispositifs d'aide ciblés et provisoires, pour atténuer le contrecoup de certaines réformes et protéger les plus vulnérables.

Par ailleurs, l'environnement actuel exige des pouvoirs publics qu'ils fassent preuve d'agilité pour amoindrir les effets des chocs ; quant aux banques centrales, elles n'auront de cesse de s'assurer que l'inflation soit modérée et stable.

La recherche de croissance suppose également une coopération au niveau international, en particulier pour corriger les déséquilibres mondiaux.



Ouzbékistan



Russie

Les équilibres intérieurs entre l'épargne et l'investissement sont fondamentaux, or l'une comme l'autre peut parfois prendre trop de poids. L'épargne et l'investissement peuvent influer sur les soldes extérieurs courants et, par extension, sur les mouvements de capitaux. Ce rééquilibrage peut accroître la stabilité non seulement sur le plan intérieur, mais aussi sur les plans extérieur et mondial. Tous les pays peuvent mener des politiques qui renforcent les équilibres intérieur et extérieur, et ainsi améliorer la résilience et le bien-être de tous.

Le troisième axe prioritaire consiste à accélérer les réformes propices à la croissance, afin de rehausser la productivité et le potentiel de production. Les pays doivent privilégier les politiques intérieures et les réformes structurelles des marchés du travail, des biens et des produits financiers, tout en continuant à faire preuve de rigueur sur le plan réglementaire.

À cette fin, les pays doivent encourager l'innovation, investir dans leurs infrastructures et simplifier leurs dispositifs réglementaires. Les mesures favorables à l'initiative privée et à la concurrence seront essentielles pour la productivité et la création d'emplois, et la lutte

contre la corruption jouera un rôle décisif pour mettre les agents économiques sur un pied d'égalité et éviter les politiques génératrices de distorsion.

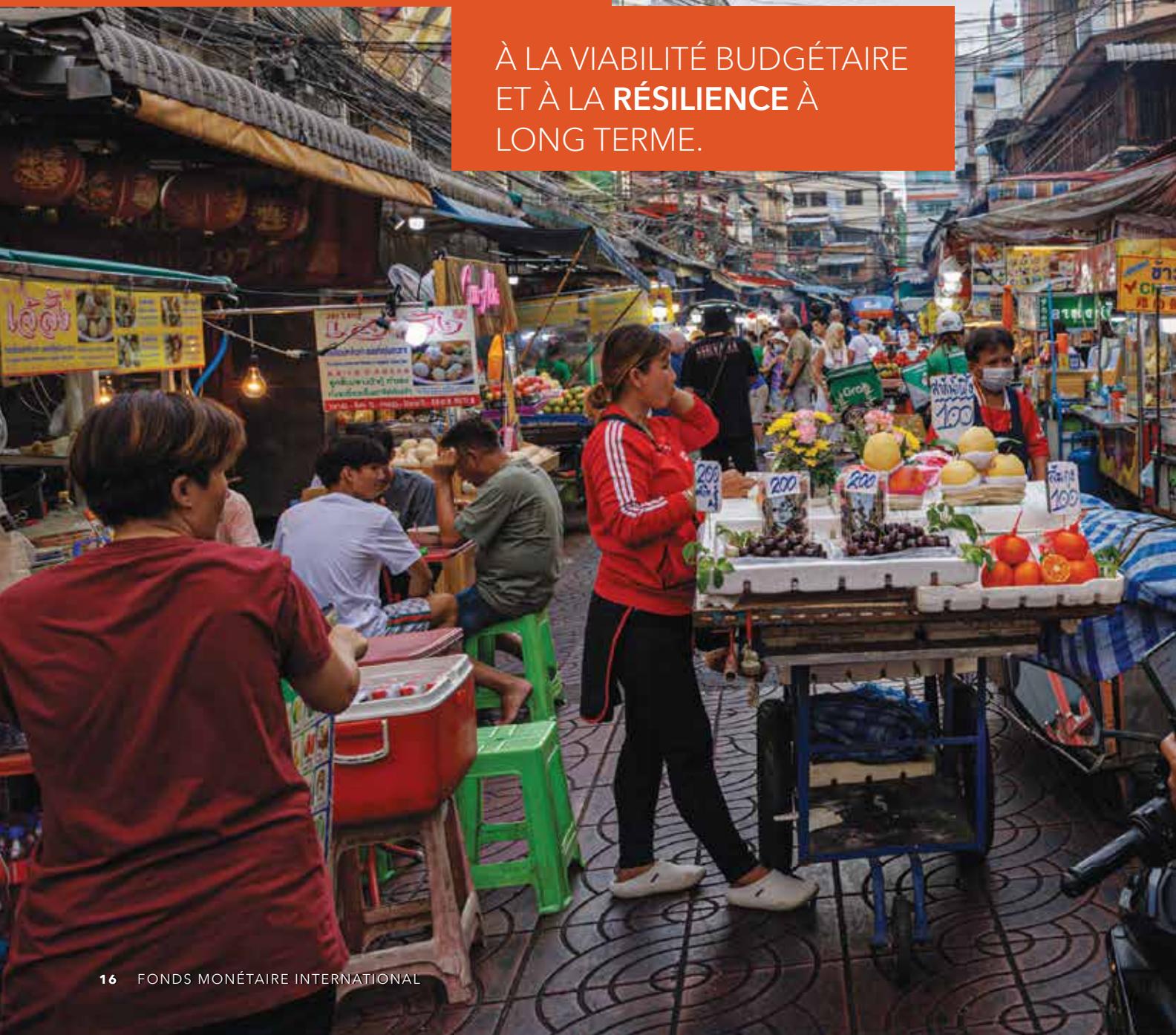
En outre, les progrès techniques, notamment pour ce qui concerne le passage au numérique et l'intelligence artificielle, peuvent eux aussi améliorer la productivité et la croissance potentielle.

Bien que la croissance mondiale se heurte à des obstacles de taille, il n'y a pas de fatalité. En appliquant des politiques énergiques et bien conçues, les pays peuvent changer la donne et réduire les risques.

La conjoncture actuelle est certes difficile, mais le FMI continuera de remplir ses rôles de conseiller de confiance auprès des décideurs, de prêteur fiable de dernier ressort en cas de difficultés de financement de la balance des paiements, de défenseur de cadres de politiques économiques solides et de rassembleur face aux défis économiques communs. Nous nous adaptons sans cesse à une économie mondiale en pleine mutation et continuerons de nous tenir auprès de nos pays membres pour répondre à leurs besoins à moyen et à long terme.

DES **INITIATIVES** DÉCISIVES
ET **CONCERTÉES** SONT
DEVENUES INDISPENSABLES

À LA VIABILITÉ BUDGÉTAIRE
ET À LA **RÉSILIENCE** À
LONG TERME.





Thaïlande

HAUSSE DE L'ENDETTEMENT ET RÉÉQUILIBRAGE DES FINANCES PUBLIQUES

La dette publique mondiale est élevée et augmente. Elle a dépassé les 100 000 milliards de dollars en 2024 et devrait approcher les 100 % du PIB mondial d'ici la fin de la décennie. Le chiffre final pourrait bien être encore plus élevé, en raison d'importantes pressions sur les dépenses et d'une sous-estimation chronique des projections d'endettement.

La situation mondiale sur le plan des finances publiques s'est dégradée en 2024, mais la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. Le déficit budgétaire mondial a atteint une moyenne de 5,1 % du PIB, tandis que la dette publique a augmenté de 1 point de pourcentage pour atteindre 92,3 % du PIB. Cette situation s'explique par la persistance des niveaux élevés de dépenses hérités de la pandémie de COVID-19 et par l'augmentation des charges d'intérêts nettes.

Actuellement, les coûts du service de la dette réduisent à la portion congrue des investissements indispensables et des dépenses essentielles au développement, et l'insuffisance de l'aide extérieure constitue un risque supplémentaire pour les pays à faible revenu.

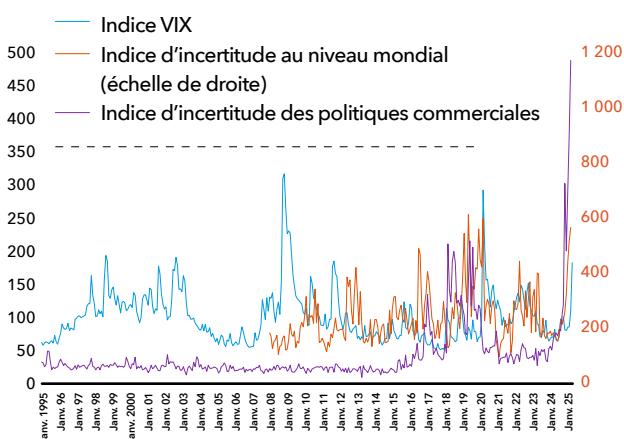
Environ deux tiers des pays prévoient de stabiliser ou de réduire leurs dettes d'ici 2029, mais leurs niveaux resteront élevés par rapport aux chiffres observés avant la pandémie.

Actuellement, la mise en œuvre de politiques budgétaires expansionnistes contribue à l'augmentation des primes d'échéance sur les obligations d'État, ce qui fait augmenter les coûts d'emprunt et freine l'activité économique. Si rien n'est fait pour alléger ces pressions, de nombreux pays vulnérables pourraient rencontrer des problèmes de solvabilité. 53 % des pays en développement à faible revenu et 23 % des pays émergents sont d'ores et déjà surendettés ou risquent fortement de le devenir.

De plus, la forte incertitude évoquée dans la section « À la recherche d'une croissance durable dans un monde incertain », page 13, nuit aussi bien aux perspectives budgétaires qu'à la croissance. De récentes analyses donnent à penser que l'accroissement des incertitudes géoéconomiques est corrélé à une hausse de la dette publique d'environ 4,5 % du PIB à moyen terme. Cela tient pour une bonne part au creusement des déficits

PREMIÈRE PARTIE : GROS PLAN

Graphique 1.3.
Indices de risque géopolitique,
d'incertitude des politiques commerciales
et d'incertitude au niveau mondial



Sources : Indice d'incertitude au niveau mondial : Ahir, Bloom et Furceri, 2022 ; Indice d'incertitude des politiques budgétaires : Hong, Nguyen et Ke, 2024 ; Indice d'incertitude des politiques commerciales : Caldara et al., 2020 ; Indice de risque géopolitique : Caldara et Iacoviello, 2022.

Note : Plus le chiffre est élevé, plus l'incertitude est grande, et vice versa. L'échelle de gauche présente l'indice par rapport à 2008 (année de base 100), c'est-à-dire qu'une valeur de 200 représente une incertitude deux fois plus élevée qu'en 2008. L'échelle de droite normalise l'indice en lui attribuant une moyenne de 100 et un écart-type de 1, ce qui signifie qu'une augmentation d'une unité correspond à une augmentation d'un écart-type.

budgétaires, conjugué à l'augmentation des dépenses et à la diminution des recettes.

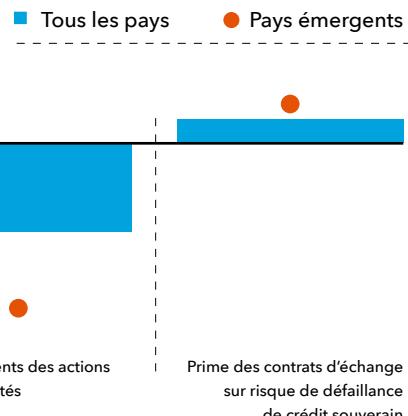
Il est urgent d'effectuer un virage stratégique dans la conduite de la politique budgétaire, en rééquilibrant les finances publiques pour favoriser la croissance, en obéissant à des règles de dépenses plus strictes et en réformant les principaux programmes de dépenses tels que les retraites et les subventions énergétiques, qui représentent une part importante des budgets nationaux.

Les pays dont la dette publique n'est pas viable doivent agir de manière décisive pour la rendre soutenable, y compris, dans certains cas, en prenant la décision difficile de solliciter une restructuration. À cette fin, la table ronde mondiale sur la dette souveraine coprésidée par le FMI a publié un manuel de restructuration (*Restructuring Playbook*) pour aider les autorités nationales à comprendre les principales démarches, notions et procédures relatives aux restructurations de dette.

La plupart des pays peuvent rééquilibrer progressivement leurs finances publiques pour remédier

Graphique 1.4.
Réaction à un événement intérieur présentant un risque géopolitique

(Points de pourcentage, base mensuelle)



Sources : Bloomberg Finance L.P. ; Caldara et Iacoviello, 2022 ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; LSEG Datastream ; calculs des services du FMI.

à l'augmentation de la dette publique mondiale et atténuer les risques qui y sont associés. Cela aurait également l'avantage de leur permettre de se constituer les marges de manœuvre budgétaires dont ils auront besoin pour faire face aux facteurs d'incertitude qui prévalent actuellement au niveau mondial.

Les pays disposant de marges de manœuvre budgétaires insuffisantes doivent revoir leurs priorités en matière de dépenses publiques. Les pays mieux dotés peuvent choisir d'adopter une orientation plus expansionniste, en fonction de leurs objectifs à moyen terme. Il conviendrait que les pays avancés aux populations vieillissantes réforment leurs systèmes de prestations sociales et élargissent leurs assiettes fiscales. Les pays émergents et les pays en développement peuvent augmenter leurs recettes en réformant leurs systèmes fiscaux, en éliminant progressivement les subventions à l'énergie et en rationalisant leurs dépenses publiques.

Des mesures budgétaires rapides mais progressives s'imposent. Tout atermoiement ne fera que nécessiter des interventions plus considérables, voire plus déstabilisatrices, à l'avenir. Des initiatives décisives et concertées sont devenues indispensables à la viabilité budgétaire et à la résilience à long terme.

Tableau 1.1. Solde budgétaire des administrations publiques, 2019–30 : solde global

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Monde	-3,5	-9,5	-6,3	-3,7	-4,9	-5,0	-5,1	-4,7	-4,5	-4,5	-4,5	-4,6
Pays avancés	-3,0	-10,3	-7,2	-3,7	-4,6	-4,7	-4,3	-3,9	-3,8	-3,9	-3,9	-4,0
Pays avancés hors États-Unis	-1,0	-7,6	-4,3	-3,7	-2,5	-2,6	-2,5	-2,5	-2,4	-2,5	-2,6	-2,6
Canada	0,0	-10,9	-3,1	-3,7	0,1	-2,1	-1,9	-1,6	-1,4	-1,2	-1,0	-0,8
Zone euro	-0,5	-7,0	-5,1	-3,7	-3,6	-3,1	-3,2	-3,4	-3,5	-3,5	-3,6	-3,7
France	-2,4	-8,9	-6,6	-3,7	-5,4	-5,8	-5,5	-5,9	-6,1	-6,1	-6,0	-6,1
Allemagne	1,3	-4,4	-3,2	-3,7	-2,5	-2,8	-3,0	-3,5	-3,9	-4,1	-4,3	-4,4
Italie	-1,5	-9,4	-8,9	-3,7	-7,2	-3,4	-3,3	-2,8	-2,6	-2,4	-2,5	-2,5
Espagne ¹	-3,0	-10,0	-6,7	-3,7	-3,5	-3,2	-2,7	-2,4	-2,3	-2,2	-2,1	-2,0
Japon	-3,0	-9,1	-6,1	-3,7	-2,3	-2,5	-2,9	-3,1	-3,3	-4,0	-4,6	-5,3
Royaume-Uni	-2,5	-13,2	-7,7	-3,7	-6,1	-5,7	-4,4	-3,7	-3,1	-2,8	-2,6	-2,3
États-Unis	-5,8	-14,1	-11,4	-3,7	-7,2	-7,3	-6,5	-5,5	-5,4	-5,6	-5,5	-5,6
Autres pays avancés	-0,1	-4,7	-1,1	-3,7	-0,2	-0,5	-0,6	-0,3	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Pays émergents et pays en développement	-4,4	-8,4	-5,0	-3,7	-5,2	-5,5	-6,1	-5,9	-5,5	-5,4	-5,3	-5,3
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	-4,4	-8,6	-5,0	-3,7	-5,3	-5,6	-6,3	-6,1	-5,6	-5,5	-5,4	-5,4
Pays émergents hors Chine	-3,1	-7,8	-4,2	-3,7	-4,2	-4,3	-4,5	-4,2	-3,8	-3,5	-3,4	-3,3
Hors pays producteurs de pétrole de la région MOAN	-4,6	-8,7	-5,3	-3,7	-5,8	-6,0	-6,5	-6,3	-5,9	-5,8	-5,7	-5,7
Asie	-5,6	-9,4	-6,3	-3,7	-6,4	-6,7	-7,6	-7,6	-7,2	-7,2	-7,1	-7,1
Chine ²	-6,0	-9,6	-5,9	-3,7	-6,7	-7,3	-8,6	-8,5	-8,1	-8,1	-8,0	-8,1
Inde	-7,7	-12,9	-9,4	-3,7	-7,9	-7,4	-6,9	-7,2	-7,1	-7,0	-6,8	-6,7
Viet Nam	-0,4	-2,9	-1,4	-3,7	-2,4	-1,6	-3,4	-3,2	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9
Europe	-0,6	-5,4	-1,7	-3,7	-4,2	-4,4	-4,0	-3,4	-3,0	-2,8	-2,7	-2,7
Russie	1,9	-4,0	0,8	-3,7	-2,5	-2,2	-1,0	-1,2	-1,1	-1,1	-1,2	-1,3
Amérique latine	-3,7	-8,2	-3,9	-3,7	-5,2	-4,8	-4,8	-4,0	-3,4	-3,1	-2,9	-2,9
Brésil	-4,9	-11,6	-2,6	-3,7	-7,7	-6,6	-8,5	-7,7	-6,3	-5,2	-4,9	-4,7
Mexique	-2,3	-4,3	-3,7	-3,7	-4,3	-5,7	-4,0	-3,3	-2,9	-2,9	-2,9	-2,9
MOAN	-2,3	-8,2	-1,9	-3,7	0,1	-1,6	-3,4	-3,2	-2,4	-1,8	-1,5	-1,2
Arabie saoudite	-4,2	-10,7	-2,2	-3,7	-2,0	-2,8	-4,9	-4,9	-4,0	-3,7	-3,3	-3,1
Afrique du Sud	-5,1	-9,6	-5,5	-3,7	-5,4	-6,1	-6,6	-6,1	-5,9	-5,8	-5,7	-5,6
Pays en développement à faible revenu	-4,1	-5,4	-4,6	-3,7	-3,9	-3,4	-3,5	-3,3	-3,1	-3,1	-3,2	-3,2
Kenya	-7,4	-8,1	-7,2	-3,7	-5,7	-5,5	-5,4	-5,0	-4,4	-3,9	-3,6	-3,6
Nigéria	-4,7	-5,6	-5,5	-3,7	-4,2	-3,4	-4,5	-4,5	-3,9	-4,3	-4,7	-4,7
Pays producteurs de pétrole	-0,1	-7,3	-0,6	-3,7	0,5	-0,9	-1,2	-1,3	-1,0	-0,8	-0,6	-0,5
Pour mémoire												
Production mondiale (en pourcentage)	2,9	-2,7	6,6	3,6	3,5	3,3	2,8	3,0	3,2	3,2	3,2	3,1

Source : calculs et projections des services du FMI.

Note : Les estimations et projections sont fondées sur les statistiques disponibles au 14 avril 2025 et peuvent ne pas prendre en compte les dernières données disponibles. Pour connaître la date de la dernière mise à jour des données pour chaque pays, veuillez vous reporter aux notes fournies en ligne dans la base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

Toutes les moyennes des pays sont pondérées selon le PIB nominal converti en dollars (corrigé en fonction de la parité de pouvoir d'achat uniquement pour la production mondiale) aux taux de change moyens du marché pendant les années indiquées et sur la base des données disponibles. Les projections se fondent sur l'évaluation des politiques actuelles par les services du FMI. Pour des informations spécifiques aux pays, voir « Données et conventions » et les tableaux A, B, C et D de l'annexe méthodologique et statistique. MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

¹Appui au secteur financier inclus.

²Le périmètre des administrations publiques pour les chiffres relatifs au déficit et à la dette publique de la Chine figurant dans ce tableau est plus étroit que celui des estimations des services du FMI dans les rapports au titre de l'article IV pour la Chine (voir FMI 2024 pour un rapprochement des deux estimations).

LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER SUPPOSE LA BONNE CAPITALISATION DES BANQUES,

EN PARTICULIER
DANS UN CONTEXTE
D'INTERDÉPENDANCE ACCRUE.

Chine

MONTÉE DES RISQUES POUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Les risques pour la stabilité financière mondiale ont considérablement augmenté au cours de la période couverte par le présent *Rapport annuel*, en grande partie en raison du durcissement des conditions financières mondiales et de l'incertitude accrue entourant les politiques commerciales.

Les études du FMI ont mis en évidence un certain nombre de facteurs de vulnérabilité dans le système financier : la concentration croissante des marchés de capitaux et la possible surévaluation des actifs, l'existence d'établissements financiers fortement endettés et imbriqués avec les systèmes bancaires, les risques de turbulences sur les marchés et les menaces sur la viabilité de la dette des États fortement endettés.

Les États-Unis représentent près de 55 % des marchés boursiers mondiaux, contre 30 % il y a 20 ans. Malgré la récente volatilité observée sur les marchés, les valorisations de certains actifs restent excessives. Si les conditions économiques venaient à se détériorer, en particulier dans un contexte marqué par une incertitude persistante et des



Viet Nam

données macroéconomiques décevantes, on pourrait encore assister soudainement à de fortes corrections.

Les établissements financiers, dont certains sont très endettés, pourraient être mis à rude épreuve par la volatilité des marchés. Ces dernières années, les fonds spéculatifs et les gestionnaires d'actifs se sont multipliés et ont eu de plus en plus recours à l'effet de levier. En outre, ces établissements sont de plus en plus imbriqués dans le secteur bancaire auprès duquel ils empruntent. Il est donc possible que des intermédiaires financiers non bancaires mal gérés soient poussés à la liquidation, ce qui pourrait accroître la volatilité des marchés et avoir des implications pour l'ensemble du système financier.

De nouvelles turbulences pourraient également se traduire par une augmentation des primes de risque souverain. C'est une menace particulièrement sérieuse pour les pays dont le niveau d'endettement public est élevé et dont l'espace budgétaire ou les réserves de change sont limités. Un endettement souverain excessif

pourrait occasionner des chocs par-delà les frontières, via les liens commerciaux et financiers.

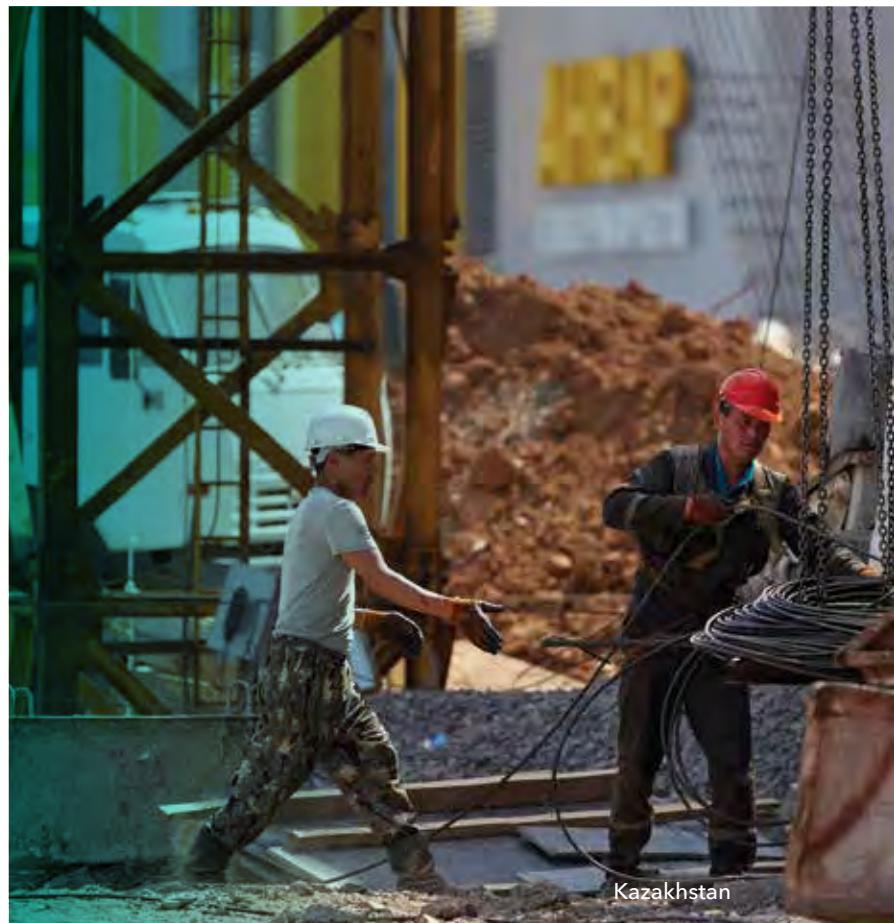
Le risque posé par la dette souveraine est exacerbé par l'interdépendance des finances publiques et des systèmes bancaires intérieurs, c'est-à-dire par la relation d'interdépendance entre le système bancaire et les États. Celle-ci pose des risques macrofinanciers considérables, en particulier dans les pays émergents dont les monnaies et les actions se sont déjà affaiblies en raison de la détérioration des perspectives de croissance, et dans les pays à faible revenu qui doivent composer avec les coûts d'emprunt réels les plus élevés depuis plus de 10 ans. Ce dernier groupe de pays pourrait également être durement touché, en raison de leurs difficultés plus grandes à refinancer leur dette et à financer leurs dépenses.

Les autorités devront faire preuve de volontarisme pour réduire les facteurs de vulnérabilité et se préparer aux chocs. Entre autres mesures, il leur faudra assurer la résilience des infrastructures de marché, surveiller

PREMIÈRE PARTIE : GROS PLAN



Kenya



Kazakhstan

prudemment les établissements financiers, et recourir à des instruments de liquidité d'urgence et de résolution de crise. L'objectif doit être de réduire les sources de vulnérabilité et de mieux se préparer à de futures crises.

Les autorités doivent veiller à ce que les établissements financiers aient accès aux liquidités des banques centrales et se tenir prêtes à intervenir en cas de fortes tensions sur les marchés, en particulier sur les principaux marchés de financement. Il pourrait s'avérer nécessaire de fournir des liquidités à des établissements financiers non bancaires, tout en prévoyant des garanties adéquates.

Pour maîtriser les risques géopolitiques, les établissements financiers et les autorités de réglementation doivent recourir à l'analyse de scénarios et à des tests de résistance. Les pays émergents et les pays en développement devraient renforcer leurs marchés financiers et conserver des marges de manœuvre et des réserves budgétaires.

La stabilité du système financier repose dans une large mesure sur la bonne capitalisation des banques et sur

leur liquidité, en particulier du fait de l'interdépendance croissante entre les entités bancaires et non bancaires. Il importe que les autorités de réglementation surveillent les risques qui en découlent ; en outre, il est indispensable de pleinement mettre en œuvre les normes de Bâle III et de renforcer les contrôles.

Afin d'assurer le suivi des risques systémiques, il est nécessaire d'accroître la surveillance de l'effet de levier des établissements non bancaires, y compris en durcissant leurs obligations d'information financière.

Les crises financières peuvent gravement nuire aux résultats macroéconomiques ; or l'interdépendance accrue des établissements financiers au niveau mondial signifie que les tensions nées dans un pays donné peuvent avoir des répercussions dans le monde entier. En présence de tels risques, la surveillance multilatérale a un rôle essentiel à jouer, et l'existence d'un dispositif mondial de sécurité financière prend toute son importance. Le FMI remplit ces deux fonctions et, ce faisant, contribue à atténuer rapidement et efficacement les risques financiers.

À PROPOS DU FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) s'emploie à assurer la croissance et la prospérité durables de l'ensemble de ses 191 pays membres. Pour y parvenir, il soutient des politiques économiques qui favorisent la stabilité financière et la coopération monétaire, essentielles à l'augmentation de la productivité, à la création d'emplois et au bien-être économique. Le FMI est gouverné par ses pays membres, auxquels il rend compte de son action. Les pays membres du FMI sont tous représentés à son conseil d'administration, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun d'entre eux, approuve les financements octroyés par le FMI pour leur venir en aide, et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, sauf indication contraire. Son contenu reflète les avis et les discussions stratégiques du conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du conseil d'administration du FMI. L'unité de compte du FMI est le droit de tirage spécial (DTS) ; la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 30 avril 2025, 1 dollar était égal à 0,737401 DTS et 1 DTS à 1,35611 dollar. Au 30 avril 2024, 1 dollar était égal à 0,758766 DTS et 1 DTS à 1,31793 dollar. Étant donné que les chiffres ont été arrondis, les totaux peuvent être légèrement différents de la somme des composantes. Dans le présent rapport, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Son emploi désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais dont les statistiques sont établies de manière séparée et indépendante. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes ne supposent, de la part du FMI, aucun avis sur le statut juridique d'un territoire, ni aucun aval de ces frontières.

Le FMI s'acquitte de trois missions cruciales :

Surveillance économique

Conseiller aux pays membres des mesures pour parvenir à la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Prêts

Mettre à la disposition des États membres des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de financement de la balance des paiements, notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait de paiements extérieurs supérieurs à leurs recettes de change.

Au 30 avril 2025, le taux de change **DTS/dollar** était
1 DTS = 1,35611 dollar

Développement des capacités

Assurer des activités de développement des capacités (assistance technique et formation) à l'intention des pays membres qui en font la demande, afin d'aider leurs institutions économiques à concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques judicieuses.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, dispose de bureaux dans le monde entier afin de promouvoir le caractère mondial de l'institution et d'entretenir une relation étroite avec ses pays membres. Pour plus d'informations sur le FMI et ses pays membres, veuillez consulter le site Internet de l'institution : IMF.org.

et le taux de change **dollar/DTS** était
1 dollar = 0,737401 DTS

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

Le FMI prend le pouls du système monétaire international, suit l'évolution de l'économie mondiale et procède régulièrement à une évaluation des politiques économiques et financières de ses 191 pays membres. Ces activités sont également qualifiées de « surveillance ». Le FMI met en évidence les risques pour la stabilité et recommande aux gouvernements les mesures d'ajustement nécessaires. Ces activités étaient le système monétaire international en facilitant les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et en soutenant ainsi une croissance économique saine.

Le FMI donne des conseils spécifiques à chaque pays membre dans le cadre d'une « surveillance bilatérale » et offre une analyse du système monétaire international et de l'évolution économique mondiale et régionale dans le cadre d'une « surveillance multilatérale ».

Les activités de surveillance menées par le FMI ont été considérablement renforcées avec le lancement de la phase II du Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF). Créé en 2017, le FSSF est un fonds fiduciaire pluridonateurs qui

[Suite page 26 »](#)



RAPPORT ANNUEL 2025 DU FMI
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE
IMF.ORG/AR2025

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE



Éthiopie

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

permet de financer des activités de développement des capacités qui, dans le cadre de programmes, visent à assurer la stabilité et la surveillance du secteur financier dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et les pays fragiles ou touchés par un conflit. Depuis la création du FSSF, le FMI a réalisé 28 diagnostics de la capacité des pays à détecter, surveiller, gérer et atténuer les risques pesant sur la stabilité financière. Ces diagnostics jettent les bases de plans d'assistance technique visant à combler les lacunes détectées. Les travaux menés au titre du FSSF ont eu une incidence concrète sur le terrain, notamment en renforçant les dispositifs de contrôle, en mettant en place des services chargés de la stabilité financière et en améliorant les régimes de résolution. Ces travaux importants se poursuivront au cours de la phase II, qui visera à renforcer encore l'application des recommandations au moyen d'une hiérarchisation et d'une évaluation minutieuses des capacités d'absorption des autorités.

Surveillance bilatérale

La surveillance bilatérale, notamment au moyen des consultations au titre de l'article IV et des évaluations du secteur financier, est assurée à l'occasion des missions effectuées par les équipes du FMI dans les pays membres. Au cours des missions au titre de l'article IV, les services du FMI engagent un dialogue bilatéral avec les autorités du pays concerné sur un ensemble de questions essentielles, notamment les taux de change, les politiques budgétaires, financières et monétaires, et les réformes structurelles. Les discussions portent également sur les évolutions observées dans d'autres domaines essentiels à la stabilité économique et financière, comme le changement climatique et le passage au numérique. Au cours de l'exercice 2024/25, le FMI a mené 134 consultations au titre de l'article IV et 8 évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF.

Surveillance multilatérale

Dans le cadre de sa surveillance multilatérale, le FMI publie des rapports et des mises à jour semestriels sur l'évolution récente de l'économie mondiale : *Perspectives*

de l'économie mondiale, Rapport sur la stabilité financière dans le monde et Moniteur des finances publiques. Dans ces publications, des analyses approfondies de sujets spécifiques et d'actualité sont présentées dans des chapitres thématiques. Des mises à jour intermédiaires sur la situation de l'économie mondiale sont également publiées lorsque cela est jugé nécessaire. En outre, dans le souci constant de procéder à une évaluation rigoureuse et objective des déséquilibres excessifs mondiaux et de leurs causes, le FMI publie une édition du Rapport sur le secteur extérieur chaque année.

Le FMI publie également des rapports sur les perspectives économiques des différentes régions qui traitent des évolutions et des défis régionaux et présentent des analyses spécifiques à chaque pays. Les consultations au titre de l'article IV et les évaluations de la stabilité du système financier dans le cadre du PESF permettent aussi d'aborder des questions liées à la surveillance multilatérale, le cas échéant.

Dans la pratique, la surveillance bilatérale et la surveillance multilatérale se complètent et permettent d'analyser de façon exhaustive et cohérente la manière dont les politiques d'un pays se répercutent sur d'autres territoires (« effets d'entraînement »). Dans l'environnement économique mondial difficile d'aujourd'hui, une surveillance opportune et adaptée reste indispensable. Elle permet de mettre en commun les enseignements tirés et de fournir aux pays membres des conseils avisés en matière de politique économique.

Conseils

Le conseil d'administration du FMI examine tous les aspects des activités menées par l'institution, des consultations au titre de l'article IV aux diverses questions pertinentes pour l'économie mondiale. Il mène ses travaux sur la base de documents d'orientation établis par les services du FMI. Au cours de l'exercice 2025, l'institution a publié 59 documents de ce type. Pour consulter la liste complète des documents d'orientation et des autres publications du FMI parus au cours de l'exercice 2025, veuillez consulter le site Web du *Rapport annuel* (IMF.org/AR2025).



PRÊTS

Les financements accordés par le FMI aident les pays membres à résoudre leurs problèmes de balance des paiements et à stabiliser leur économie tout en favorisant une croissance économique durable. Ils peuvent également être octroyés pour répondre à des besoins urgents de soutien à la balance des paiements dus à des catastrophes naturelles. Les financements du FMI peuvent également être accordés à titre préventif pour faire face à des difficultés potentielles de balance des paiements qui pourraient survenir, par exemple, à la suite de chocs négatifs.

Les prêts du FMI sont principalement octroyés à partir de l'un des deux comptes suivants : 1) le compte des ressources générales (CRG), dont les financements sont assortis de taux d'intérêt déterminés par la moyenne de ceux en vigueur parmi les principales devises du monde à laquelle est ajoutée une marge additionnelle ; et 2) le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), qui permet d'accorder des prêts à des pays à faible revenu à des conditions concessionnelles. Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des prêts du fonds fiduciaire RPC ont été octroyés à des taux d'intérêt nuls¹. Avec la mise en service du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) en 2022, le FMI propose désormais une troisième catégorie de prêts, caractérisée par une structure de taux d'intérêt à plusieurs niveaux selon les groupes de pays ; les pays à faible revenu bénéficient ainsi de conditions plus favorables.

¹Un nouveau mécanisme d'intérêt progressif, entré en vigueur le 1^{er} mai 2025, s'applique aux engagements pris au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) dans le cadre de nouveaux accords, ainsi qu'aux nouveaux prêts accordés dans le cadre de la facilité de crédit rapide (FCR). Tandis que les pays à faible revenu les plus pauvres continueront de bénéficier d'un taux d'intérêt nul, les pays à faible revenu mieux lotis se verront appliquer un taux positif, calculé de façon à rester bien inférieur au taux d'intérêt du droit de tirage spécial (DTS) et aux taux d'intérêt du marché (voir <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2024/10/21/2024-Review-Of-The-Poverty-Reduction-And-Growth-Trust-Facilities-And-Financing-Reform-556512>).

Ghana

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER



VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2025

Initiatives

Compte des ressources générales

En octobre 2024, le conseil d'administration a achevé la revue de la politique relative aux commissions et aux commissions additionnelles en parvenant à un consensus sur un ensemble complet de mesures visant à réduire sensiblement le coût des emprunts pour les pays membres, à préserver les mécanismes favorisant un emprunt prudent et temporaire et à maintenir la solidité du bilan du FMI.

Le conseil d'administration a approuvé les modifications suivantes : 1) réduction de la marge versée au-delà du taux d'intérêt du droit de tirage spécial (DTS) de 100 à 60 points de base ; 2) relèvement du seuil d'emprunt au-delà duquel des commissions additionnelles s'appliquent, qui passe de 187,5 % à 300 % de la quote-part ; 3) réduction du taux des commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits de 100 à 75 points de base ; et 4) harmonisation des seuils au-delà desquels des commissions d'engagement s'appliquent globalement aux limites ordinaires d'accès annuel et cumulé aux ressources du CRG (respectivement 200 % et 600 % de la quote-part). Ces modifications ont pris effet le

1^{er} novembre 2024. L'ensemble de réformes devrait réduire les coûts d'emprunt d'environ 1,2 milliard de dollars (880 millions de DTS) par an. Il réduira en moyenne de 36 % les versements sur marge et les commissions additionnelles. Le nombre de pays assujettis à des commissions additionnelles devrait passer de 20 à 13 pays au cours de l'exercice 2026.

Le conseil d'administration a également approuvé 1) la mise en place d'un cycle périodique de revue des règles relatives aux commissions additionnelles afin de permettre une évaluation et une mise à jour en temps utile du cadre de ces règles tous les cinq ans, ou plus tôt si nécessaire ; 2) le renforcement des procédures opérationnelles et des exigences concernant les renseignements à fournir afin de s'assurer que les autorités disposent d'informations adéquates sur le coût des prêts du FMI à un stade précoce des négociations sur un financement au titre du CRG ; et 3) l'affectation d'un revenu net après allocation aux réserves spéciales jusqu'à ce qu'elles atteignent un seuil de précaution de 20 milliards de DTS.

En décembre 2024, le conseil d'administration a achevé la revue complète des limites d'accès au CRG. Il a décidé de maintenir les limites normales d'accès aux ressources du CRG à respectivement 200 % et 600 % des quotes-parts actuelles, soit aux mêmes niveaux que les limites temporaires précédentes qui devaient prendre fin



à la fin de l'année 2024. Cette décision a pris en compte, entre autres facteurs, l'érosion des limites d'accès par rapport aux agrégats macroéconomiques, l'évolution de la situation mondiale, les ressources dont dispose le FMI et les garanties nécessaires. Elle permet au FMI de continuer de répondre à l'évolution des besoins de ses pays membres, en leur offrant une plus grande stabilité et une meilleure prévisibilité de leur accès aux ressources de l'institution.

Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

En octobre 2024, le conseil d'administration du FMI a revu les facilités et le financement relevant du fonds fiduciaire RPC et approuvé un ensemble de réformes des mécanismes de prêt concessionnel, ainsi qu'une stratégie de financement connexe visant à préserver la capacité de l'institution à fournir un soutien adéquat aux pays à faible revenu tout en rétablissant l'autosuffisance de ce fonds fiduciaire. Le conseil d'administration a approuvé une enveloppe de prêt annuelle d'autosuffisance à long terme de 2,7 milliards de DTS en faveur du fonds fiduciaire RPC, soit un montant plus de deux fois supérieur à sa capacité antérieure à la pandémie.

L'enveloppe a été calculée de manière à ce que le FMI puisse utiliser ses ressources concessionnelles limitées pour continuer à fournir un soutien vital en matière de balance des paiements aux pays à faible revenu, tout en appuyant des politiques économiques solides et en mobilisant de nouveaux financements provenant d'autres sources.

La mesure financière la plus importante de cet ensemble est la mise en place d'un cadre de distribution des ressources du CRG destiné à faciliter la constitution de nouvelles

bonifications pour le fonds fiduciaire RPC². Ce cadre se traduit par : 1) l'application d'un plan de distribution pluriannuel pour un montant cumulé de 6,9 milliards de DTS provenant du revenu net ou des réserves du CRG qui doit être atteint dans le cadre de décisions relatives à la répartition annuelle de montants précis sous réserve des conditions financières du CRG, et 2) la création d'un nouveau compte administré de placement provisoire (IPAA), sur lequel ces montants seront transférés à partir du CRG, puis placés temporairement et administrés par le FMI conformément aux dispositions du compte IPAA, jusqu'à ce que les pays membres donnent des assurances suffisantes que de nouveaux engagements de ressources de bonification sont pris en faveur du fonds fiduciaire RPC. Les montants du principal détenus dans le compte IPAA seront mis à disposition des pays membres sur la base de leur quote-part relative une fois que des assurances équivalant à 90 % du montant total auront été obtenues. Dans l'intervalle, les intérêts perçus sur les ressources du compte IPAA seront périodiquement transférés au compte de réserve de bonification du fonds fiduciaire RPC.

Jusqu'à présent, les pays membres ont fait part de leur ferme détermination à garantir une capacité de prêt annuelle autonome du fonds fiduciaire RPC à hauteur

²Voir « Proposal for a Distribution Framework for GRA Resources to Facilitate Generation of Additional PRGT Subsidies ».

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

de 2,7 milliards de DTS. Au cours des sept mois qui ont suivi l'approbation du cadre de répartition par le conseil d'administration, des assurances de financement correspondant à près de 34 % du montant total requis ont été reçues.

Parmi les autres mesures visant à soutenir l'augmentation du volume des prêts au titre du fonds fiduciaire RPC figurent l'obtention de nouvelles contributions bilatérales de bonification et la prolongation de la suspension du remboursement des frais administratifs de ce fonds fiduciaire au CRG jusqu'à l'exercice 2031³.

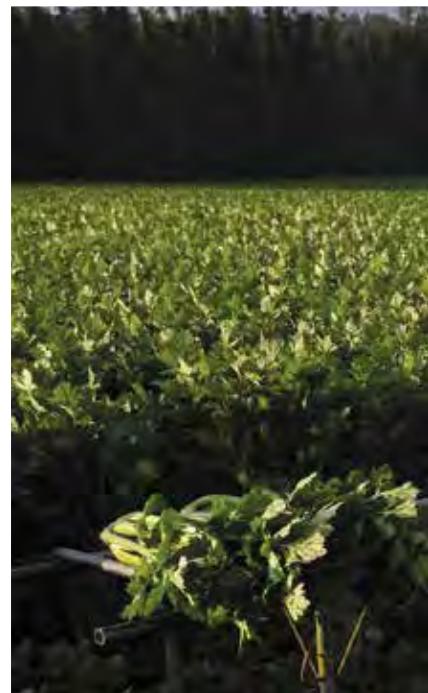
En outre, la revue a donné lieu à des changements qui sont dus à l'hétérogénéité économique de plus en plus marquée des pays à faible revenu. Un nouveau mécanisme d'intérêt progressif (entré en vigueur le 1^{er} mai 2025) permet d'orienter davantage les ressources limitées du fonds fiduciaire RPC vers les pays à faible revenu les plus pauvres, qui continuent de bénéficier de prêts sans intérêt, tandis que les pays de cette catégorie dont le revenu est plus élevé se voient appliquer un taux d'intérêt positif, mais toujours concessionnel.

La norme d'accès a été fixée à 145 % de la quote-part afin de contribuer à stabiliser l'ampleur moyenne des accords futurs et le volume global des prêts. Dans le même temps, les limites annuelles et cumulées pour l'accès normal aux ressources du fonds fiduciaire RPC sont restées fixées respectivement à 200 % et 600 % de la quote-part du pays membre. Cela permet de disposer d'une certaine souplesse pour ajuster l'appui apporté par le FMI. Les mesures de sauvegarde ont été renforcées et rationalisées afin de préserver la solidité et l'efficacité du dispositif de gestion des risques, compte tenu du volume élevé des prêts et des risques encourus. En mars 2025, les services du FMI ont achevé l'établissement d'une note d'orientation qui présente de manière détaillée la mise en œuvre du nouveau fonds fiduciaire RPC et renforce les mesures de sauvegarde qui ont été mises en place par le conseil d'administration dans le

cadre de la revue 2024 des mécanismes et du financement relevant du fonds fiduciaire RPC.

En avril 2025, les services du FMI ont mis la dernière main au Manuel des mécanismes du FMI en faveur des pays à faible revenu (*Handbook of IMF Facilities for Low-Income Countries*), qui fournit des orientations aux services du FMI sur les facilités financières concessionnelles et les instruments non financiers de l'institution destinés aux pays à faible revenu. Cette nouvelle édition met à jour celle d'avril 2023 en y intégrant les modifications résultant de la revue des mécanismes et du financement relevant du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Dans le cadre des réformes du fonds fiduciaire RPC, le conseil d'administration du FMI a également approuvé, en octobre 2024, un relèvement de 16 milliards de DTS du plafond cumulé des emprunts au titre de ce fonds fiduciaire, qui passe ainsi de 71 milliards à 87 milliards de DTS, afin de tenir compte des nouvelles ressources disponibles pour les prêts au titre de ce fonds fiduciaire et de répondre à la demande prévue à moyen et long terme. Au cours de l'exercice 2025, deux prêteurs ont fourni de nouvelles ressources d'un montant de 16,5 milliards de DTS pour les prêts au titre du fonds fiduciaire RPC, sur la base des estimations établies à la fin de l'exercice. Même si les prêts devraient diminuer par rapport aux niveaux élevés atteints récemment, à mesure que les pays à faible revenu se remettent progressivement des chocs successifs et mettent en



³En juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé la suspension du remboursement au CRG des coûts d'administration du fonds fiduciaire RPC pour les exercices 2022 à 2026. Une nouvelle suspension de cinq ans pour les exercices 2027-31 a été approuvée lors de la *Revue de 2024 des mécanismes et financements du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Propositions de réforme*. En avril 2025, le conseil d'administration du FMI a approuvé une dérogation modeste à cette suspension de remboursement, afin de recouvrir les coûts administratifs accrus liés aux investissements dans le fonds fiduciaire RPC.



Nouvelle-Zélande

œuvre des réformes de leur politique intérieure, la demande de financement au titre du fonds fiduciaire RPC restera nettement supérieure aux niveaux antérieurs à la pandémie dans un monde plus sujet aux chocs.

La stratégie d'investissement du fonds fiduciaire RPC a également été revue afin de tenir compte du nouveau cadre de financement. Les améliorations apportées à cette stratégie visent à répondre à des besoins de liquidités potentiellement plus élevés tout en permettant d'investir la majeure partie des soldes à long terme et de générer ainsi des revenus.

Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité

Le conseil d'administration a achevé la revue intermédiaire du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) le 8 mai 2024. Cette revue a permis de faire le point sur les premières expériences acquises dans la mise en œuvre du FFRD, de proposer quelques ajustements à sa conception et d'évaluer l'adéquation de ses ressources et ses perspectives financières. Elle a permis de constater que la demande pour les ressources du FFRD a été élevée depuis son lancement en octobre 2022, avec 18 accords conclus au moment de la revue. Elle a également révélé la nécessité d'obtenir de nouvelles contributions bilatérales

pour répondre à la forte demande et l'adéquation des réserves du fonds fiduciaire dans le scénario de base et dans divers scénarios de risque. Le conseil d'administration a également approuvé une modification ciblée de l'instrument FFRD pour les cas où un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) peut être maintenu lorsque le pays membre passe d'un accord au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) à un autre instrument dont il remplit les conditions et qui donne accès à des prêts dans les tranches supérieures de crédit⁴.

Les services du FMI ont actualisé la note d'orientation opérationnelle relative au FFRD afin de tenir compte des récentes modifications apportées à la politique correspondante. Plus précisément, cette note intègre les modifications apportées lors de la revue intermédiaire du FFRD et la mise en œuvre du Cadre de collaboration renforcée FMI-Groupe de la Banque mondiale pour une intensification de l'action climatique, et fournit des orientations aux équipes-pays qui envisagent de recourir au FFRD pour financer des mesures de préparation aux pandémies (sur la base des principes approuvés pour une coopération renforcée dans ce domaine avec le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de

⁴« The Resilience and Sustainability Trust-Targeted Modification Regarding the Flexible Credit Line Arrangement as Concurrent Upper Credit Tranche-Quality Instrument » : www.imfconnect.org/content/dam/imf/board-meetings/documents/edposts/official/2024/12/1282824.pdf.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER



Côte d'Ivoire



la santé). La mise à jour comprend également certaines précisions et améliorations apportées aux orientations opérationnelles destinées aux équipes-pays, sur la base de l'expérience acquise depuis la publication de la note initiale. Elle traite également des modifications dont a fait l'objet l'instrument FFRD dans les cas où l'instrument concomitant qui donne accès à des prêts dans les tranches supérieures de crédit est la LCM.

Adéquation des ressources du fonds fiduciaire RPC, du FFRD et des fonds fiduciaires d'allégement de la dette

En mars 2025, le conseil d'administration a pris connaissance de l'état actuel de l'adéquation des ressources du fonds fiduciaire RPC, du FFRD et des fonds fiduciaires d'allégement de la dette.

- En ce qui concerne le fonds fiduciaire RPC, il ressort de cette actualisation que les perspectives en matière de prêts sont globalement inchangées par rapport aux prévisions précédentes, étant donné que la demande supplémentaire en 2025 devrait largement compenser les engagements inférieurs aux prévisions enregistrés en 2024. La capacité de prêt de ce fonds fiduciaire reste globalement conforme à l'enveloppe annuelle moyenne de prêts à long terme de 2,7 milliards de DTS

approuvée par le conseil d'administration, sur la base du cadre à moyen terme convenu. La capacité de prêt et les réformes définies à l'occasion de la revue 2024 du fonds fiduciaire RPC permettent à celui-ci d'apporter un soutien adéquat au financement de la balance des paiements des pays à faible revenu au cours des prochaines années dans un contexte d'incertitude accrue des perspectives à l'échelle mondiale.

- Pour ce qui est du FFRD, l'actualisation a mis en évidence les progrès satisfaisants qui continuent d'être réalisés en ce qui concerne les contributions bilatérales volontaires, ce qui porte le volume des ressources à un niveau suffisant pour répondre à la demande prévue jusqu'à la fin de l'année 2026. Elle a également permis de constater que les réserves du FFRD restent adéquates dans le scénario de référence, même si la couverture des réserves nettes par rapport à l'encours des crédits tombe temporairement en dessous du seuil de 10 % dans certains scénarios défavorables, ce qui indique une augmentation des risques, en particulier ceux liés à la hausse des taux d'intérêt. La couverture des réserves brutes reste supérieure au seuil de 35 % dans le scénario de référence et dans les scénarios défavorables. Malgré



ces risques, le plafond des taux d'intérêt pour les pays du groupe A a été jugé approprié, tandis que l'adéquation des réserves continuera d'être surveillée de près. La revue complète du FFRD, qui devrait être achevée au cours de l'année civile 2026, sera l'occasion de réexaminer la demande à moyen terme et ses incidences sur les ressources.

- Le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) est l'instrument dont dispose le FMI pour alléger le service de la dette de ses pays membres les plus pauvres lorsqu'ils font face à des catastrophes remplissant les critères prévus. Il a permis d'apporter une aide sans précédent au cours de la pandémie. L'appui apporté au moyen de ce fonds fiduciaire a permis de libérer des ressources pour des dépenses supplémentaires qui ont contribué à atténuer les répercussions de ces catastrophes. Depuis la pandémie, aucun cas ou événement remplissant les critères prévus n'a nécessité un financement au titre de ce fonds fiduciaire. La prochaine revue du fonds fiduciaire ARC, prévue pour l'exercice 2027, sera l'occasion de se pencher sur les défis liés à son financement.

- L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés est presque achevée. Le pays à avoir le plus récemment atteint le point d'achèvement et bénéficié d'un allégement de sa dette est la Somalie, en décembre 2023.

Droits de tirage spéciaux

Le 10 mai 2024, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation des droits de tirage spéciaux par les pays membres qui souhaitent les affecter à l'acquisition de produits hybrides émis par des détenteurs agréés (entités officielles agréées par le FMI pour détenir des DTS). Un produit hybride est un instrument financier à échéance perpétuelle qui comporte à la fois des actions et des titres de créance. L'utilisation des DTS pour acquérir des produits hybrides s'ajoute aux sept opérations déjà autorisées, à savoir : 1) le règlement d'obligations ; 2) les prêts ; 3) les nantissements ; 4) les transferts à titre de garantie de l'exécution d'obligations financières ; 5) les échanges financiers ; 6) les opérations à terme ; et 7) les dons. Un examen de la nouvelle utilisation des DTS devrait être effectué deux ans après l'autorisation, ou bien avant ce délai si les apports cumulés de capitaux hybrides dépassent 10 milliards de DTS.

CARTE DES PRÊTS

AIDE FINANCIÈRE APPROUVÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

AU 30 AVRIL 2025
(EN MILLIONS DE DTS)

TAUX DE CHANGE DTS/DOLLAR

AU 30 AVRIL 2025 : 1 DTS = 1,35611 DOLLAR

LEGENDE

- AUG.** : AUGMENTATION
- FCR** : FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE
- FEC** : FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT
- FRD** : FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ
- LCM** : LIGNE DE CRÉDIT MODULABLE
- MEDC** : MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

6 709,60 Mio DTS

ÉTHIOPIE

FEC 2 555,95 MIO DTS

GUINÉE

FCR 53,55 MIO DTS

KENYA

AUG. DE LA FEC 117,66 MIO DTS

LIBÉRIA

FEC 155,00 MIO DTS

MADAGASCAR

FRD 244,40 MIO DTS

FEC 256,62 MIO DTS

MALI

FCR 93,30 MIO DTS

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AUG. DE LA FEC 5,80 MIO DTS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

FRD 799,50 MIO DTS

FEC 1 332,50 MIO DTS

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

FEC 18,50 MIO DTS

SIERRA LEONE

FEC 186,66 MIO DTS

TANZANIE

FRD 596,70 MIO DTS

ZAMBIE

AUG. DE LA FEC 293,46 MIO DTS

Note : Le Kenya a enregistré une diminution de 336,4 Mio DTS au titre du MEDC.

Mio DTS = millions de droits de tirage spéciaux.

ASIE ET PACIFIQUE

197,40 Mio DTS

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FRD 197,40 MIO DTS

MOYEN-ORIENT ET ASIE CENTRALE

9 770,00 Mio DTS

ÉGYPTE

FRD 1 000,00 MIO DTS

MAROC

LCM 3 450,00 MIO DTS

PAKISTAN

MEDC 5 320,00 MIO DTS

HÉMISPHÈRE OCCIDENTAL



29 766,72 Mio DTS

ARGENTINE

MEDC 15 267,00 MIO DTS

CHILI

LCM 10 465,80 MIO DTS

EL SALVADOR

MEDC 1 033,92 MIO DTS

ÉQUATEUR

MEDC 3 000,00 MIO DTS

Kenya

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.1. Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les mécanismes et facilités de financement non concessionnel du FMI. Les accords de confirmation et les accords élargis au titre du mécanisme élargi de crédit constituent depuis longtemps les principaux instruments de prêt de l'institution. Ils sont complétés par les mécanismes de prévention des crises que constituent la ligne de crédit modulable et la ligne de précaution et de liquidité. En outre, le FMI accorde des prêts d'urgence à des conditions non concessionnelles au moyen de son instrument de financement rapide (IFR). En 2020, il a également créé une ligne de liquidité à court terme pour venir en aide aux pays membres dont la politique économique et les paramètres fondamentaux sont très solides.

Après le début de la pandémie et dans le cadre de sa riposte à la COVID-19, le FMI a temporairement relevé les limites d'accès annuel et cumulé à l'IFR et la limite d'accès annuel aux ressources du compte des ressources générales, ce qui a déclenché l'application du dispositif d'accès exceptionnel jusqu'à la fin de l'année 2021. En décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé une prolongation de 18 mois (jusqu'à fin juin 2023) des relèvements temporaires des limites d'accès cumulé à l'IFR, plus précisément au guichet ordinaire et au guichet

Mécanisme ou facilité de financement (année d'adoption) ¹	Objectif	Conditions	Échelonnement et suivi
Accord de confirmation (AC) (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (accord élargi de crédit)	Aide à moyen terme visant à soutenir les pays membres qui connaissent des difficultés de balance des paiements liées à des problèmes structurels	Au moment de l'approbation, adopter un programme prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer sous 12 mois	Revues trimestrielles ou semestrielles et respect de critères de réalisation et d'autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de financement de la balance des paiements, effectif ou potentiel,	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord ; les accords LCM de deux ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel, et pour renforcer la confiance des marchés durant une période de risques élevés	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords d'un à deux ans)
Ligne de liquidité à court terme (LLCT) (2020)	Garantie de liquidité en cas de chocs exogènes potentiels qui génèrent des besoins modérés de financement de la balance des paiements	Paramètres fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord et peut être reconstitué par rachat ; nombre illimité de nouveaux accords LLCT tant que le pays membre continue de satisfaire aux critères d'admissibilité
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement pour tous les pays membres qui présentent des besoins urgents de financement de leur balance des paiements	Définition de mesures visant à remédier aux difficultés de balance des paiements ; des mesures préalables peuvent être requises	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : FMI, département financier.

¹Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont essentiellement financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Les pays membres versent une partie de leur quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans leur propre monnaie. Lorsqu'un emprunteur procède à un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, il achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec les monnaies d'autres pays.

²Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge (actuellement 60 points de base). Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission

prévu pour les catastrophes naturelles de grande ampleur. S'agissant de toutes les autres limites d'accès qui avaient été temporairement relevées, il a décidé de les ramener à leurs niveaux d'avant-pandémie à partir du 1^{er} janvier 2022, comme cela avait été prévu. En juin 2023, le conseil d'administration a convenu de rétablir les limites d'accès annuel à leurs niveaux d'avant-pandémie, mais a prolongé le relèvement temporaire des limites d'accès cumulé de l'IFR jusqu'à la fin du mois de juin 2024. En mars 2023, les limites globales d'accès annuel et cumulé du CRG ont été temporairement relevées à respectivement 200 % et 600 % de la quote-part jusqu'au 31 décembre 2024. À l'occasion de la revue complète des limites d'accès aux ressources du CRG effectuée en décembre 2024, le conseil d'administration a décidé de maintenir inchangées les limites d'accès annuel et cumulé au CRG, fixées respectivement à 200 % et 600 % de la quote-part.

En octobre 2022, pour mieux aider les pays membres à surmonter leurs difficultés économiques, notamment la hausse des cours de l'énergie et l'insécurité alimentaire qui résultent de la guerre menée par la Russie en Ukraine, le FMI a approuvé des accords au titre du guichet « chocs alimentaires » dans le cadre de ses instruments de financement d'urgence (l'IFR et la facilité de crédit rapide). L'accès au guichet « chocs alimentaires » a été prolongé de six mois, jusqu'à la fin du mois de mars 2024. Le guichet « chocs alimentaires » a expiré à ce moment-là. L'application d'un montant supplémentaire correspondant à 25 % de la quote-part aux limites d'accès cumulé aux ressources de l'IFR pour les pays concernés a été prolongée jusqu'à la fin de décembre 2026.

Limites d'accès¹	Commissions²	Délais des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 200 % de la quote-part Cumulées : 600 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3½–5	Trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part Cumulées : 600 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) ³	4½–10	Semestriels
Pas de plafond préétabli Plafonné à 200 % de la quote-part pour la LCM sans définir d'attentes	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3½–5	Trimestriels
150 % de la quote-part (300 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles) pour six mois ; 300 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords d'un à deux ans ; peut aller jusqu'à 600 % de la quote-part en accès cumulé	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3½–5	Trimestriels
Plafonné à 200 % de la quote-part ; accès reconductible pendant une période de 12 mois. En cas d'utilisation combinée de la LCM et de la LLCT, la limite d'accès est fixée à 400 % de la quote-part sans définir des attentes concernant la sortie (soit 200 % de la quote-part pour chacun des deux instruments)	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part) ; la LLCT ne fait pas encourir de commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits	Rachat(s) dû(s) au plus tard 12 mois après l'achat ; les rachats reconstituent l'accès jusqu'au niveau approuvé	
Annuelles : 50 % de la quote-part (80 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur) Cumulées : 100 % de la quote-part (133,33 % pour les catastrophes naturelles de grande ampleur)	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part ; 75 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3½–5	Trimestriels

de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 600 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 600 %) est prélevée d'emblée sur le montant disponible pour achat dans le cadre d'accords (au titre d'un accord de confirmation, du MEDC, de la LPL et de la LCM), qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) ; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord. Pour les accords au titre de la LLCT, la commission de tirage est de 21 points de base, et une commission d'engagement non remboursable de 8 points de base est due lors de l'approbation de l'accord.

³Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 et le 11 octobre 2024.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.2. Mécanismes de prêt concessionnels

(Y compris les modifications prenant effet à partir du 1^{er} mai 2025)

Trois mécanismes de prêt concessionnels sont disponibles pour les pays à faible revenu.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays à faible revenu à atteindre une situation de stabilité et de viabilité macroéconomiques, à la préserver, à la retrouver ou à s'en approcher fortement, tout en favorisant une croissance économique et une réduction de la pauvreté vigoureuses et durables		
Conditions d'admissibilité	Pays admissibles à une aide au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
Conditions particulières	Pays à faible revenu ayant des problèmes prolongés de financement de la balance des paiements	Besoin potentiel (usage de précaution) ou réel de financement de la balance des paiements à court terme au moment de l'approbation ; besoin réel requis pour chaque décaissement	Besoin urgent de balance des paiements lorsqu'il n'est pas possible ou nécessaire de mettre en place un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ¹
Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté	Le programme appuyé par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires	La présentation d'un document de SRP est obligatoire si la durée initiale de l'accord FCC est supérieure à deux ans	La présentation d'un document de SRP n'est pas obligatoire
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit ; souplesse de la trajectoire et du calendrier de l'ajustement	Tranches supérieures de crédit	Pas de conditionnalité <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc exogène ou de catastrophe naturelle de grande ampleur)
Politiques d'accès	À l'issue de la revue du fonds fiduciaire RPC de 2024, la norme d'accès a été fixée à 145 % de la quote-part, et les limites d'accès annuel et cumulé aux ressources de ce fonds fiduciaire ont été établies à respectivement 200 % et 600 % de la quote-part à compter du 1 ^{er} janvier 2025		
Conditions financières²	Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FEC approuvé avant le 1 ^{er} mai 2025 : 0 Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FEC approuvé à partir du 1 ^{er} mai 2025 : tranche A : 0, tranche 2A : 0,7 x DTSi, tranche 2B : 0,4 x DTSi Délai des rachats : 5½-10 ans	Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCC approuvé avant le 1 ^{er} mai 2025 : 0 Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCC approuvé à partir du 1 ^{er} mai 2025 : tranche A : 0, tranche 2A : 0,7 x DTSi, tranche 2B : 0,4 x DTSi Délai des rachats : 4-8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible, mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCR approuvé avant le 1 ^{er} mai 2025 : 0 Taux d'intérêt sur les soldes impayés des prêts accordés dans le cadre d'un accord au titre de la FCR approuvé à partir du 1 ^{er} mai 2025 : tranche A : 0, tranche 2A : 0,7 x DTSi, tranche 2B : 0,4 x DTSi Délai des rachats : 5½-10 ans

Source : FMI, département financier.

Note : DTSi = taux d'intérêt du DTS.

¹La conditionnalité des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate de ces ressources.

²Le 1^{er} mai 2025, un nouveau mécanisme de taux d'intérêt approuvé par le conseil d'administration dans le cadre de la revue 2024 du fonds fiduciaire RPC est entré en vigueur et s'applique à tous les nouveaux accords au titre de ce fonds fiduciaire et aux financements d'urgence approuvés à compter du 1^{er} mai 2025. Le nouveau mécanisme se caractérise par une structure de taux d'intérêt à plusieurs tranches, basée sur le DTSi et la politique de panachage de ressources. Les taux d'intérêt différenciés sont applicables aux groupes de pays (niveaux), qui sont déterminés à partir des critères de ladite politique. Pour les pays membres admissibles au fonds fiduciaire RPC qui ne remplissent pas les critères de revenu pour un panachage présumé, l'intérêt applicable aux prêts octroyés au titre du fonds fiduciaire RPC reste nul (niveau 1). Pour ceux qui remplissent ces critères, le taux d'intérêt applicable à ces prêts correspond à une fraction du DTSi déterminée en fonction de la vulnérabilité liée à la dette du pays concerné et de son accès aux marchés (niveaux 2A et 2B).

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Panachage avec le compte des ressources générales (CRG)	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers ; lié à la viabilité de la dette. Pour les pays membres censés y recourir, un panachage est effectué avec les ressources du compte des ressources générales selon un rapport de 1 à 2, et l'accès au financement concessionnel est plafonné selon la norme applicable (CRG par la suite)		
Utilisation à titre de précaution	Non prévue	Oui	Non
Durée et utilisation répétée	De trois à cinq ans, avec une durée totale maximale de cinq ans ; peut être utilisée de façon répétée	Son utilisation est normalement limitée à trois ans (sur une période de six ans) et évaluée de manière continue, avec des exceptions pour les accords FCC considérés comme des dispositifs de précaution	Décaissements directs ; utilisation répétée sous réserve éventuelle des plafonds d'accès et d'autres critères – la limite de deux fois par période de 12 mois pour une utilisation répétée a été temporairement levée jusqu'au 6 avril 2021, disposition qui a été prolongée jusqu'à la fin de 2021
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	CRG (mécanisme élargi de crédit)	CRG (accord de confirmation) et instrument de coordination de la politique économique	CRG (instrument de financement rapide) ; le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.3. Facilité pour la résilience et la durabilité

En tant que troisième pilier des mécanismes de prêts du FMI, le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) complète le compte des ressources générales et le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) en mettant à disposition un financement abordable à plus long terme pour les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire vulnérables et les petits pays dont les problèmes structurels à plus long terme présentent des risques pour la stabilité future de leur balance des paiements.

Finalité	Réduire les risques qui pèsent sur la stabilité future de la balance des paiements en raison de difficultés structurelles à plus long terme liées aux chocs climatiques et aux pandémies dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire vulnérables et les petits pays.
Objectif	Soutenir les réformes visant à réduire les risques majeurs sur le plan macroéconomique liés à certaines difficultés structurelles à long terme et fournir le financement à long terme correspondant.
Conditions d'admissibilité	Les pays pouvant bénéficier d'une aide au titre du fonds fiduciaire RPC, tous les petits pays comptant moins de 1,5 million d'habitants et dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 25 fois le seuil opérationnel défini en 2021 par l'Association internationale de développement (IDA), et tous les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est inférieur à 10 fois le seuil opérationnel de 2021 de l'IDA.
Conditions d'accès	Un ensemble de mesures de qualité conformes à l'objectif du FFRD, un programme concomitant de financement ou sans volet financier assorti de politiques dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit, ainsi qu'une dette viable et une capacité adéquate de rembourser le FMI.
Conditionnalité	Des réformes liées à la résolution des difficultés structurelles ouvrant droit à une aide au titre de ce fonds fiduciaire qui sont distinctes des conditions du programme concomitant assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ; une coordination étroite avec la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement et institutions financières internationales concernées est envisagée pour tirer parti de compétences comparatives et de connaissances institutionnelles.
Politiques d'accès	Accès à la norme (75 % de la quote-part) avec un plafond d'accès global cumulé de 150 % de la quote-part ou de 1 milliard de DTS (le montant le plus faible est retenu), en fonction de la solidité des réformes, de la viabilité de la dette et de la capacité de rembourser le FMI.
Conditions financières	Taux d'intérêt progressif : pays du groupe A : taux d'intérêt du DTS + 55 points de base (plafonné à 2½ %) ; pays du groupe B : taux d'intérêt du DTS + 75 points de base, et une commission de tirage de 25 points de base ; pays du groupe C : taux d'intérêt du DTS + 95 points de base, et une commission de tirage de 50 points de base ¹ . Délai de remboursement : 10½-20 ans.
Utilisation à titre de précaution	Non.
Durée et utilisation répétée	La durée de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité devrait généralement coïncider avec la durée d'un nouveau programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit (lorsque les deux sont demandés en même temps) ou avec la durée restante d'un programme de ce type déjà en cours (lorsque la demande de financement au titre de cette facilité intervient au cours d'un examen du programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit) ; la durée minimale est de 18 mois (12 mois pour les accords au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité approuvés dans les six premiers mois de l'entrée en vigueur du FFRD, durée aujourd'hui dépassée), afin de laisser suffisamment de temps pour la mise en œuvre des réformes au titre de cette facilité, y compris toute assistance technique nécessaire ; utilisation répétée possible sous réserve de limites d'accès. La continuité de l'accord au titre du FRD lorsqu'il est nécessaire de passer d'un programme assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit à un autre est possible dans certaines circonstances.
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	Un programme dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit doit être mis en œuvre en même temps.

Source : FMI, département financier.

Note : Pour pouvoir bénéficier d'un prêt au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, un pays membre doit : 1) présenter un ensemble de mesures de qualité conformes à l'objet du fonds fiduciaire, 2) disposer d'un programme de financement ou de non-financement concomitant assorti de politiques dont la qualité donne accès aux tranches supérieures de crédit, et 3) avoir une dette viable et une capacité de remboursement adéquate.

¹Le 18 mai 2023, le conseil d'administration a approuvé un plafonnement des taux d'intérêt pour les pays à faible revenu qui bénéficient d'un prêt au titre du FFRD.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE PRÊT

Le FMI a continué de faire face aux difficultés économiques résultant d'une série de chocs qui se sont produits depuis le début de la pandémie mondiale, notamment par l'octroi de prêts dans le cadre de programmes appuyés par l'institution⁵.

La demande de prêts et d'aide au titre des mécanismes du FMI est restée élevée au cours de l'exercice 2025. Entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 avril 2025, de nouvelles demandes pour un montant total d'environ 46 milliards de DTS ont été approuvées dans les domaines suivants :

- Nouveaux accords de prêt au titre du CRG et du fonds fiduciaire RPC, dont des accords à titre de précaution. Le conseil d'administration a approuvé 10 nouveaux accords appuyés par le FMI (autres que ceux à titre de précaution) conclus avec 10 pays. Il s'agit de quatre accords au titre du mécanisme élargi de crédit du CRG, pour un montant total de 24,6 milliards de DTS, et de six accords au titre de la facilité élargie de crédit du fonds fiduciaire RPC, pour un montant total de 4,5 milliards de DTS. Deux accords de précaution au titre de la ligne de crédit modulable du CRG, d'un montant de 13,9 milliards de DTS, ont également été approuvés. Outre ces accords de prêt, deux pays membres ont bénéficié de décaissements d'urgence d'un montant de 146,9 millions de DTS au titre de la facilité de crédit rapide du fonds fiduciaire RPC.

- Renforcement des accords de prêt existants. Dans le cadre du dialogue qu'il entretient avec ses pays membres et pour répondre au caractère urgent de leurs nouveaux besoins de financement, le FMI a augmenté l'accès aux ressources prévues au titre des accords en vigueur à hauteur de 416,9 millions de DTS. Le conseil d'administration a approuvé l'augmentation de l'accès prévu dans le cadre d'accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour trois pays membres. Il a aussi autorisé, pour un pays membre, une réduction de l'accès aux ressources du CRG d'un montant de 336,4 millions de DTS.
- Le conseil d'administration a également approuvé les demandes d'accords au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité présentées par cinq pays : l'Égypte, Madagascar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique du Congo et la Tanzanie (pour un montant total d'environ 2,8 milliards de DTS).
- Allégement de dette au titre de l'initiative PPTE^{6,7} : la probabilité que le Soudan atteigne son point d'achèvement PPTE reste incertaine. Le programme appuyé par le FMI en faveur du pays, qui a été approuvé en juin 2021, a pris fin en décembre 2022. Un nouvel accord au titre du fonds fiduciaire RPC serait nécessaire pour accompagner les progrès réalisés en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE⁸.

⁵Au 30 avril 2025, en tenant compte des engagements pris avant la pandémie, le total des engagements de prêts non décaissés et de l'encours des crédits au titre du CRG du FMI s'élevait à environ 165 milliards de DTS ; le total correspondant au titre du fonds fiduciaire RPC était d'environ 29 milliards de DTS.

⁶Aucun pays n'a demandé d'allégement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes au cours de l'exercice 2025.

⁷L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a été lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale afin de s'assurer qu'aucun pays pauvre ne doive supporter une dette qu'il serait incapable d'assumer. L'initiative s'inscrit dans un processus en deux étapes, et les pays doivent satisfaire à certains critères, s'engager à réduire la pauvreté par des réformes et établir de bons antécédents au fil du temps. Les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale déterminent si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier d'un allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE, ce qui constitue la première étape (point de décision de l'initiative PPTE). Les créanciers multilatéraux et bilatéraux officiels peuvent accorder un allégement provisoire de la dette d'un pays admissible à l'initiative PPTE au cours de la période intérimaire et, lorsque le pays respecte ses engagements, un allégement total de sa dette lui est accordé, ce qui constitue la deuxième étape (point d'achèvement de l'initiative PPTE).

⁸Le Soudan a bénéficié d'une aide intérimaire pour la période comprise entre ses points de décision du 29 juin 2021 et du 28 juin 2022, afin d'assurer le service de la dette au titre de l'apurement des arriérés antérieurs arrivant à échéance au cours de cette période. Aucune autre aide intérimaire n'est prévue pour le Soudan, pour autant qu'il atteigne le point d'achèvement de l'initiative PPTE d'ici au 29 décembre 2026, étant donné que le pays n'a actuellement aucun remboursement de service de la dette au FMI à effectuer avant cette date.



Somalie



PROGRAMMES DU FMI ET RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Etant donné que les regards extérieurs se concentrent souvent sur les programmes du FMI présentant des difficultés, qui sont les plus médiatisés, les exemples de réussite passent généralement inaperçus. Au cours des 80 dernières années, le FMI a joué un rôle central auprès de ses pays membres en les aidant à mettre en œuvre des réformes, à renforcer leur résilience, à établir des cadres d'action solides et à renouer avec une prospérité économique. Lors d'un récent séminaire organisé dans le cadre des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale, des dirigeants du Bénin, de la Grèce et du Paraguay ont fait part de leur expérience et expliqué en quoi le soutien du FMI avait

joué un rôle déterminant dans le parcours économique de leur pays, soulignant l'importance d'une prise en main des programmes par les pays, d'une intervention à un stade précoce et de la poursuite des efforts de réforme. Le **Costa Rica**, la **Jamaïque** et la **Somalie** sont quelques autres exemples récents de pays où l'intervention du FMI a eu une incidence notable.

Le Costa Rica fait figure d'exemple remarquable puisqu'il a récemment conclu avec le FMI un accord au titre du mécanisme élargi de crédit, parallèlement au premier accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité. Grâce à ce double engagement, il a pu poursuivre ses réformes structurelles et ses efforts en faveur d'une croissance durable, ce qui a contribué à la



résilience de son économie face à de multiples chocs extérieurs et lui a permis d'afficher l'un des taux de croissance les plus élevés de la région.

L'expérience de la Jamaïque illustre également l'intérêt d'une coopération constructive avec le FMI. Grâce à la détermination de ses dirigeants à mener des réformes, soutenue par la société civile et ses partenaires internationaux et bilatéraux, la Jamaïque a saisi une occasion historique de montrer aux autres petits pays comment sortir d'une crise en restant fermement déterminé à faire preuve de prudence sur le plan macroéconomique et à assurer la solidité de ses cadres institutionnels et budgétaires.

Dans le contexte des États fragiles et à faible revenu, les progrès réalisés par la Somalie sont particulièrement remarquables. À la suite d'un conflit dévastateur, l'aide du FMI a été cruciale dans la reconstruction de l'économie et des institutions du pays. Au cours de la dernière décennie, les interventions successives du FMI (d'abord dans le cadre de quatre programmes de référence, puis de deux accords au titre de la facilité élargie de crédit) ont permis de mettre en œuvre près de 100 mesures essentielles qui visent à appuyer des réformes

institutionnelles de grande envergure, à apporter des améliorations sur le plan de la communication d'informations et de la responsabilisation, et à faciliter la réintégration du pays dans la communauté internationale. Grâce à ces efforts, la Somalie a atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés en décembre 2023, ce qui lui a permis de bénéficier d'un allégement de dette de 4,5 milliards de dollars. Le programme appuyé par le FMI et l'aide fournie par l'institution en matière de développement des capacités ont été propices à la réalisation de progrès considérables en ce qui concerne l'augmentation des recettes intérieures, la gestion des finances publiques, le cadre institutionnel de la banque centrale, la gouvernance et les systèmes statistiques.

Ces exemples soulignent les effets transformateurs des programmes appuyés par le FMI et mettent en évidence la détermination de l'institution à favoriser la stabilité économique et la croissance dans divers contextes mondiaux. Une analyse plus complète des incidences de ces programmes sera présentée de manière détaillée à l'occasion de la prochaine revue de la conception des programmes et de la définition de leurs conditions.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER



DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités des institutions, notamment des banques centrales, des ministères des Finances, des administrations fiscales, des instituts de statistique et des organismes de contrôle du secteur financier, accroît l'efficacité des politiques, améliore la stabilité économique et accélère la croissance. Avec l'appui de ses partenaires, le FMI collabore avec ses pays membres pour optimiser leur politique économique et consolider leurs institutions en offrant une assistance technique et des formations spécifiques adaptées à la demande et axées sur des aspects essentiels de la stabilité et de la croissance économiques. Les activités de développement des capacités se traduisent également par la mise au point d'une série d'outils de diagnostic, par des publications et par des possibilités d'apprentissage par les pairs.

Japon

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER



Ouzbékistan

Tous les cinq ans, le FMI procède à une revue complète de sa stratégie de développement des capacités. Celle menée en 2024 a défini la vision que le FMI a de son action dans ce domaine pour renforcer les institutions et les capacités individuelles. Les propositions de réforme formulées à cette occasion visent à rendre la mise en œuvre de cette stratégie plus souple, mieux adaptée et mieux intégrée aux conseils de politique économique et à la conception des programmes. Les mesures prioritaires à moyen terme consistent à poursuivre la modernisation des modalités de développement des capacités en tirant parti des nouvelles technologies, à assurer une présence plus efficace sur le terrain par l'intermédiaire du réseau de centres régionaux d'assistance technique et de formation du FMI, et à renforcer la coordination avec d'autres partenaires pour le développement afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et le financement des activités de développement des capacités. L'examen exhaustif de la surveillance en cours permettra de définir les axes prioritaires du FMI en matière de surveillance et sera l'occasion d'approfondir l'intégration du développement des capacités aux activités de surveillance.

Le développement des capacités est axé sur les principaux domaines de compétence du FMI, notamment les finances publiques, la stabilité du secteur financier, les activités des banques centrales, les cadres macroéconomiques et les statistiques économiques. Les activités menées dans ce cadre aident les pays à concevoir de meilleures politiques macroéconomiques, à accroître

leurs recettes, à mieux gérer leurs dépenses, à établir de meilleures données pour éclairer la prise de décisions économiques et à renforcer leur stabilité monétaire et financière. Grâce à la portée mondiale de son action et à son expérience institutionnelle de renommée internationale, le FMI est particulièrement bien placé pour aider ses États membres dans ces domaines. Tous les pays membres peuvent bénéficier des activités de développement des capacités, mais sont prioritaires les pays à faible revenu, les pays fragiles ou touchés par un conflit et les pays où sont appliqués des programmes du FMI.

À la demande des autorités nationales, les équipes-pays et les experts techniques du FMI élaborent et mettent en œuvre un plan de travail intégré qui est adapté aux besoins et aux capacités d'absorption de chaque pays membre. En outre, diverses publications présentent des informations techniques et des analyses transnationales utiles aux autorités des pays. Le FMI collabore avec ses pays membres par l'intermédiaire d'un réseau mondial de 17 centres régionaux de développement des capacités (CRDC), de détachements de longue durée de conseillers résidents dans les pays, de visites à court terme d'experts et de membres des services du FMI (en personne, à distance, ou sous une forme hybride qui combine les deux modalités), de formations dispensées en classe et de cours en ligne gratuits. Les partenaires donateurs du FMI et des pays membres des CRDC financent environ les deux tiers des dépenses directes consacrées aux activités de développement des capacités.

Pour optimiser les effets positifs des activités visant à aider ses pays membres à améliorer la gestion macroéconomique et à renforcer leur résilience institutionnelle, le FMI revoit régulièrement sa stratégie en matière de développement des capacités. Alors que le contexte mondial en matière de développement des capacités et de surveillance connaît de profondes évolutions, l'avantage comparatif dont dispose le FMI et ses priorités sur le plan de la surveillance viennent nourrir sa stratégie de développement des capacités.

Les propositions de réforme formulées à l'issue de la revue visent à rendre la mise en œuvre de la stratégie relative au développement des capacités plus souple, mieux adaptée et mieux intégrée aux conseils de politique économique et à la conception des programmes. Les mesures prioritaires à moyen terme consistent à poursuivre la modernisation des modalités de développement des capacités en tirant parti des nouvelles technologies, à assurer une présence plus efficace sur le terrain par l'intermédiaire du réseau de centres régionaux d'assistance technique et de formation du FMI, et à renforcer la coordination avec d'autres partenaires pour le développement afin d'améliorer l'efficacité, l'efficiency et le financement des activités de développement des capacités.

Parmi les étapes importantes de l'exercice 2025, il convient de mentionner le lancement de la deuxième phase du fonds « Données pour décider » (*Data for Decisions*, D4D), principal mécanisme de financement multipartenaire du FMI pour la formation statistique et l'assistance technique auprès de pays en développement, en particulier les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire et les pays fragiles ou touchés par un conflit. Dans cette nouvelle phase, avec l'appui de ses partenaires donateurs actuels et nouveaux, le fonds D4D étendra son champ d'action à de nouveaux domaines pertinents pour les pays membres du FMI, notamment les mégadonnées et la normalisation des données. L'exercice 2025 a également marqué l'inauguration du bureau régional du FMI à Riyad, qui renforcera l'appui de l'institution à l'élaboration des politiques économiques dans la région du Conseil de coopération du Golfe et, plus largement, dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN). Le bureau régional fait partie intégrante d'un partenariat de développement des capacités plus large, mis en place

par le ministère des Finances de l'Arabie saoudite et le FMI en août 2024 (initiative d'une durée de 10 ans et d'un montant de 279 millions de dollars). En avril 2025, le FMI et les autorités paraguayennes ont signé une lettre d'entente pour la mise en place d'un programme régional de formation à Asunción (Paraguay).

Organisme consacré à l'assistance technique et à la formation répondant aux besoins spécifiques de ses 14 pays membres, le Centre d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC), fruit d'une initiative conjointe du FMI, de pays membres et de partenaires pour le développement bilatéraux et multilatéraux, a célébré son 20^e anniversaire (voir page 48). Il mène des activités de renforcement des capacités, facilite les processus de réformes des pays membres et appuie l'intégration des pays de la région à l'économie mondiale. La situation géographique du METAC dans la région et sa collaboration étroite avec les organisations régionales et d'autres prestataires d'assistance technique permettent de resserrer la coordination entre les partenaires donateurs et les initiatives économiques existantes dans la région MOAN.

Le programme d'apprentissage en ligne du FMI a continué d'être étendu, conformément aux recommandations formulées à l'issue de la revue de la stratégie de développement des capacités, afin de permettre la mise en œuvre continue d'activités de développement des capacités au moyen de diverses modalités et de soutenir l'intégration entre ces activités et celles de surveillance. Au cours de l'exercice 2025, 17 nouveaux cours en ligne ouverts à tous ont été lancés (huit en anglais et neuf dans d'autres langues), ce qui porte à 157 le nombre total de cours proposés pour l'année. Le portefeuille de micro-apprentissage sur la chaîne d'apprentissage de l'Institut du FMI a également été élargi avec la création de plus de 80 nouvelles vidéos courtes à la demande qui sont conçues pour mettre en évidence des sujets spécifiques, combler des déficits de connaissances et favoriser le développement de compétences requises sur le marché du travail. Sept nouveaux cours hybrides, combinant des contenus en ligne et d'autres dispensés en personne, ont également été mis en place. Pour la première fois, un cours complet et autonome sur la communication relative à la politique macroéconomique, délibérément conçu dans un format hybride, a été proposé (voir page 50).

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER



Égypte



VINGT ANS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MACROÉCONOMIQUES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

L'année 2024 a marqué le 20^e anniversaire du Centre d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC), une étape importante pour les activités de développement des capacités menées par le

FMI. Créé dans le cadre d'une collaboration entre le FMI, des pays membres et des partenaires pour le développement, le METAC a joué un rôle déterminant dans la promotion des réformes dans la région et dans l'aide apportée à ses pays membres pour renforcer leurs institutions macroéconomiques et mettre en œuvre des politiques économiques avisées qui permettent de promouvoir la stabilité et une croissance inclusive dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN).

L'idée de créer un centre d'assistance technique au Moyen-Orient a été proposée en octobre 2003 lors de la Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction de l'Iraq, qui s'est tenue à Madrid. L'objectif initial était d'aider les pays de la

région MOAN sortis d'un conflit à rétablir une stabilité macroéconomique et à mettre en place les institutions fondamentales nécessaires à la formulation de la politique économique, en leur apportant une aide ciblée en matière de développement des capacités. Le centre a ensuite accru le nombre de ses membres, notamment en incluant les pays émergents.

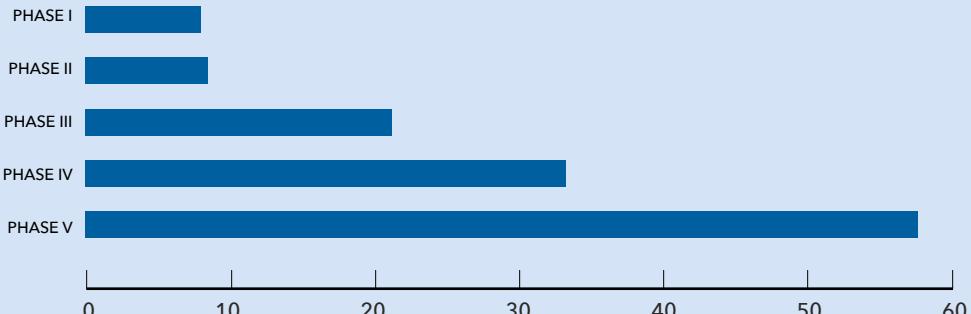
Le METAC a été officiellement inauguré le 25 octobre 2004 à Beyrouth (Liban). À l'origine, le centre comptait 10 pays membres : l'Afghanistan, la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Soudan, la Syrie et le Yémen. L'Algérie, Djibouti, le Maroc et la Tunisie les ont rejoints en 2016. En complément de l'assistance technique fournie par le METAC, le FMI et le Koweït ont créé en 2011 le Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient (CEF) afin de dispenser une formation économique aux pays de la Ligue des États arabes. Le



GRAPHIQUE 2.1.

BUDGET DES PHASES I À V

(En millions de dollars)



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

CEF est un centre régional de formation du FMI dont les activités sont destinées à ces pays. Le METAC et le CEF entretiennent une collaboration étroite ; des experts du METAC dispensent des cours de formation pratique aux fonctionnaires nationaux au sein du CEF au Koweït.

Les activités du METAC sont organisées en cycles de financement, appelés « phases du programme ». Comme l'illustre le graphique 2.1, **l'ampleur des activités du centre s'est considérablement accrue**. Au cours de la phase préparatoire à la phase actuelle, le FMI s'est engagé à élargir considérablement ses services de développement des capacités dans la région MOAN. L'expansion du METAC a été rendue possible grâce à

l'appui vigoureux de partenaires pour le développement et à une augmentation sensible de la contribution financière du FMI lui-même dans le cadre de sa stratégie relative aux pays fragiles ou touchés par un conflit. Plusieurs nouveaux axes de travail ont été ajoutés au portefeuille du METAC, et le nombre de conseillers régionaux chargés de gérer et de fournir des services de développement des capacités aux pays membres a presque triplé au cours de cette phase. **Une nouvelle croissance est prévue dans les années à venir, ce qui permettra au METAC de mieux répondre aux besoins élevés de la région en matière de développement des capacités.**

COMMUNICATION DES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES : PREMIER COURS HYBRIDE SUR MESURE CONÇU PAR LE FMI

En janvier 2025, l’Institut régional de formation de Singapour a dispensé avec succès un cours hybride sur la communication relative à la politique macroéconomique, ce qui a marqué une étape importante du programme de développement des capacités et de formation du FMI. Pour la première fois, la communication relative à la politique macroéconomique, un aspect crucial pour ce type de politique, a fait l’objet d’un cours complet et autonome. C’est également la première fois qu’un nouveau cours de formation a été délibérément conçu dans un format hybride.

Si l’enseignement en personne reste la pierre angulaire de la formation et du développement des capacités, les progrès rapides des sciences de l’apprentissage, de la conception de supports pédagogiques et des technologies didactiques ont le grand mérite de permettre d’associer différentes modalités d’enseignement pour obtenir de meilleurs résultats. Depuis 2021, plus de 20 cours hybrides dispensés par le FMI ont permis d’améliorer les résultats d’apprentissage et la satisfaction des participants. Il

convient de noter que ces cours hybrides sont tous des adaptations de formations en personne préexistantes.

Le cours sur la communication relative à la politique macroéconomique constitue un nouveau jalon, car il est le premier entièrement conçu dès le départ dans un format d’apprentissage hybride. Il a été élaboré pour répondre à la demande des autorités nationales, en particulier celles des pays à faible revenu et fragiles, qui souhaitaient une formation en communication sur mesure permettant aux participants d’acquérir les compétences nécessaires pour exposer clairement et efficacement des notions macroéconomiques complexes.

Le cours a consisté en une première période de 10 jours consacrée à l’apprentissage en autonomie et en ligne, suivie d’une semaine de séances interactives en personne. Au total, 30 participants issus de 14 pays, notamment des employés de banques centrales et de ministères des Finances, ont travaillé sur des thèmes se rapportant aux principes de communication, aux stratégies de mobilisation de la population et à l’évaluation d’impact.

Les séances en personne ont permis de mobiliser plus activement les participants, qui ont pu se pencher



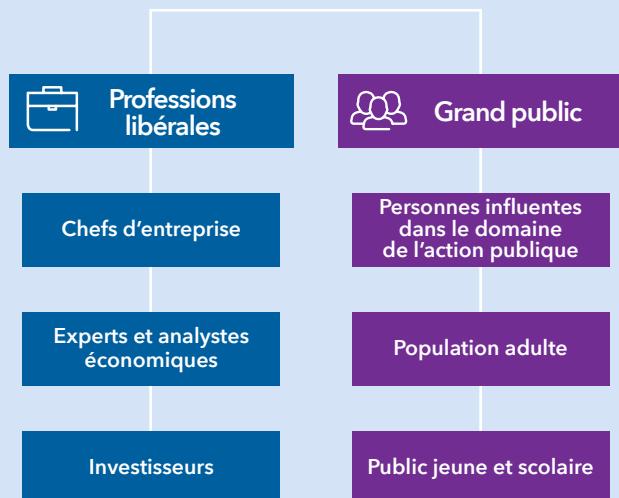
sur des problèmes concrets au moyen d'exercices de simulation pratiques et d'études de cas. L'intégration d'outils d'IA générative a facilité davantage encore l'apprentissage interactif et favorisé ainsi l'application active des stratégies apprises.

Ce cours hybride sur la communication relative à la politique macroéconomique a non seulement permis aux participants d'acquérir des compétences essentielles, mais a également contribué à la création d'un réseau de professionnels qui œuvrent à l'amélioration des stratégies de communication au sein de leurs institutions. Cette initiative illustre la volonté du FMI d'offrir une formation d'excellence et de contribuer en fin de compte à une élaboration plus éclairée et plus efficace des politiques macroéconomiques dans le monde entier.

Tous les cours de la plateforme en ligne sont disponibles à tout moment, en tout lieu et gratuitement, ce qui fait du programme un bien public mondial, à la pointe de l'acquisition de connaissances et de compétences au service d'une économie mondiale plus durable et plus inclusive.

GRAPHIQUE 2.2.

PUBLIC CIBLE

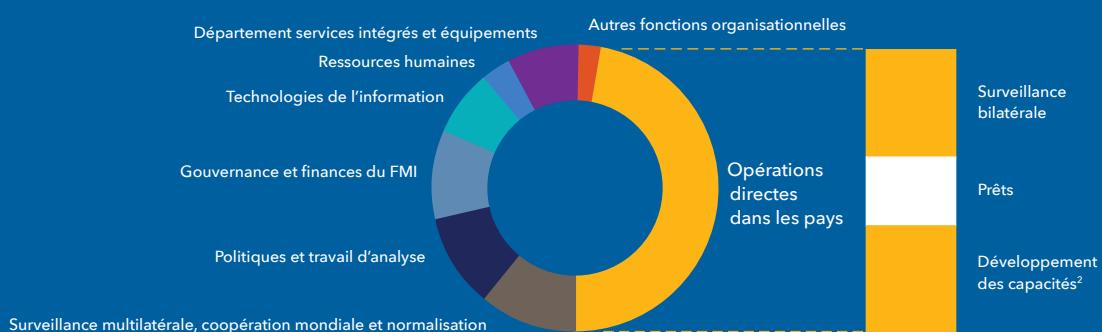


Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS EN QUELQUES CHIFFRES **EXERCICE 2025**



GRAPHIQUE 2.3. **DÉPENSES DU FMI PAR TYPE PRINCIPAL D'ACTIVITÉS, EXERCICE 2025¹**
EN POURCENTAGE

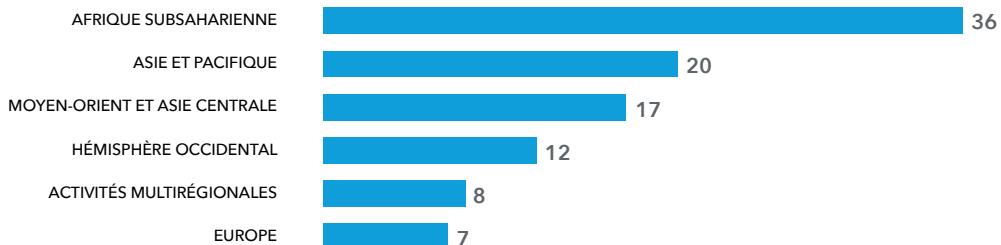


Source : calculs des services du FMI.

¹À l'exclusion des réserves centrales. Les opérations directes dans les pays ne comprennent que l'action directe auprès des pays membres.

²Prestations de développement des capacités uniquement. Sont exclues les activités de développement des capacités en lien avec les politiques publiques, les méthodes d'analyse et d'autres domaines d'activité.

GRAPHIQUE 2.4.
ACTIVITÉS DE
DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS
DISPENSÉES PAR
RÉGION
EXERCICE 2025
(En pourcentage du total)



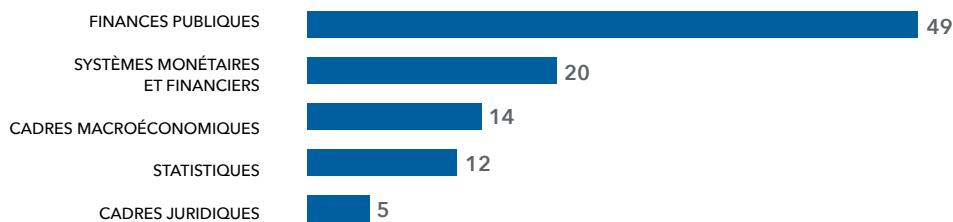
Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

GRAPHIQUE 2.5.
ACTIVITÉS DE
DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS
DISPENSÉES PAR
GROUPE
DE REVENU
EXERCICE 2025
(En pourcentage du total)



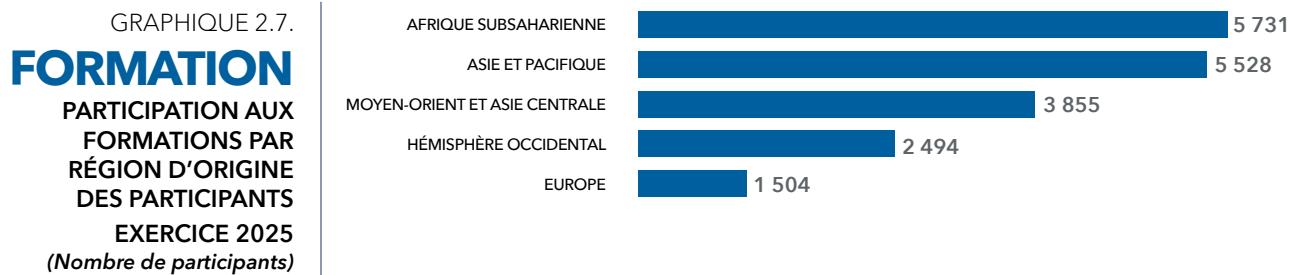
Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

GRAPHIQUE 2.6.
ACTIVITÉS DIRECTES
DE DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS PAR
THÈME
EXERCICE 2025
(En pourcentage du total)



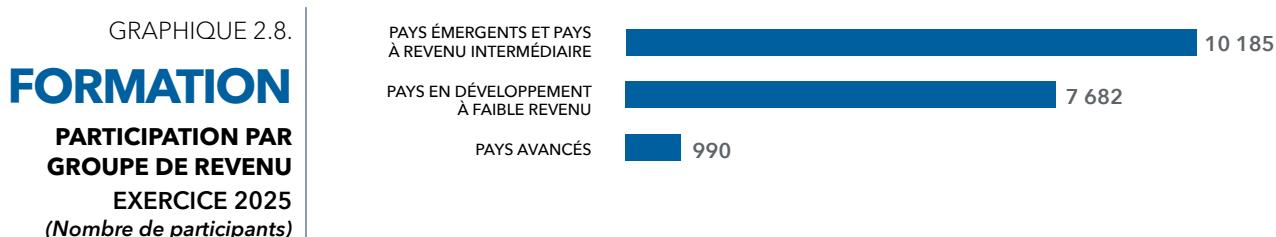
Sources : FMI, programme de gestion et d'administration du développement des capacités ; calculs des services du FMI.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER



Sources : système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.

Note : Données préliminaires. L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit Institut et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis avec succès par des fonctionnaires nationaux. En outre, des formations sont assurées par des départements fonctionnels ou des partenaires extérieurs dans les centres régionaux de développement des capacités, en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités.



Sources : système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.

Note : Données préliminaires. L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'Institut du FMI pour le développement des capacités, qui comprend les cours coordonnés par ledit Institut et dispensés par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, ainsi que des programmes à l'intention des fonctionnaires nationaux. Cette offre comprend aussi les cours en ligne du FMI suivis avec succès par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent aussi des formations en marge du programme de formation de l'Institut pour le développement des capacités.

Dix principaux partenaires du FMI en matière de développement des capacités (Contributions en dollars au cours des trois dernières années, exercices 2022-25)

1. Japon
2. Union européenne
3. Arabie saoudite
4. Suisse
5. Chine
6. France
7. Allemagne
8. Inde
9. Pays-Bas
10. Koweït

Note : Sur la base de la moyenne annuelle des accords conclus de l'exercice 2021 à l'exercice 2025, y compris le soutien aux centres régionaux de développement des capacités fourni directement par les pays hôtes.

Dix principaux bénéficiaires du développement des capacités du FMI (Exercice 2025, dépenses en dollars)

1. Ukraine
2. Sierra Leone
3. Mauritanie
4. Madagascar
5. Sri Lanka
6. Cambodge
7. Gambie
8. Ouzbékistan
9. Ghana
10. Papouasie-Nouvelle-Guinée

Sources : programme de gestion et d'administration du développement des capacités du FMI ; système de suivi des participants et des candidats du FMI ; calculs des services du FMI.

Dix principaux participants aux activités de formation (Exercice 2025, en semaines de participation)

1. Inde
2. Bangladesh
3. Cameroun
4. Philippines
5. Sri Lanka
6. Nigéria
7. Chine
8. Népal
9. Indonésie
10. Cambodge

Sources : Données préliminaires. Système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.

Note : Semaines de participation = nombre de participants multiplié par la durée du cours.

Tableau 2.4. Fonds thématiques et fonds pays du FMI pour le développement des capacités

(Au 30 avril 2025)

Nom	Partenaires
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Allemagne, Arabie saoudite, Canada, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse
Initiative de développement des capacités de lutte contre la crise de la COVID-19	Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Japon, République de Corée, Singapour, Suisse
Fonds « données pour décider » (D4D)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suisse, Union européenne
Facilité de gestion de la dette (FGD) (conjointement avec la Banque mondiale)	Allemagne, Autriche, Banque africaine de développement, Canada, États-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Allemagne, Arabie saoudite, Banque européenne d'investissement, Chine, Italie, Luxembourg, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse
Partenariat mondial pour les finances publiques (PMFP)	Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Chine, Danemark, France, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union européenne
Fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles (MNRW)	Australie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds thématique pour la mobilisation des recettes (RMTF)	Allemagne, Australie, Belgique, Danemark, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union européenne
Fonds pays en faveur de la Somalie	Arabie saoudite, Canada, Italie, Royaume-Uni, Suède, Union européenne
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Allemagne, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds de développement des capacités pour l'Ukraine	Canada, Finlande, Irlande, Japon, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, Suisse, Union européenne

Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Note : Les partenaires représentent les accords signés, les allocations approuvées par les donateurs et les reconductions d'une phase à l'autre au 30 avril 2025.

DEUXIÈME PARTIE : NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Tableau 2.5. Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités

(Au 30 avril 2025)

Nom	Partenaires	Pays membres
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Allemagne, Arabie saoudite, Banque européenne d'investissement, Chine, Maurice (pays hôte), Union européenne	45 pays d'Afrique subsaharienne peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
AFRITAC Centre (AFC)	Allemagne, Belgique, Chine, France, Gabon (pays hôte), Union européenne	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
AFRITAC Est (AFE)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte), Union européenne	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie
AFRITAC Sud (AFS)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Maurice (pays hôte), Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
AFRITAC Ouest (AFW)	Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire (pays hôte), France, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
AFRITAC Ouest 2 (AFW2)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Ghana (pays hôte), Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Barbade (pays hôte), Banque centrale des Caraïbes orientales, Banque de développement des Caraïbes, Canada, Chine, États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union européenne	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, îles Caïmans, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sint-Maarten, Suriname, Trinité-et-Tobago
Centre régional de développement des capacités pour l'Asie centrale, le Caucase et la Mongolie (CCAMTAC)	Banque asiatique de développement, Chine, États-Unis, Kazakhstan (pays hôte), Pologne, République de Corée, Russie, Suisse, Union européenne	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Banque centre-américaine d'intégration économique, Canada, Colombie, Espagne, Guatemala (pays hôte), Luxembourg, Mexique, Norvège, Union européenne	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Nom	Partenaires	Pays membres
Centre de développement des capacités Chine-FMI (CICDC)	Chine (pays hôte)	La Chine et d'autres pays membres sont admis à bénéficier des formations dispensées par ce centre
Bureau de développement des capacités du FMI en Thaïlande (CDOT)	Japon, Thaïlande (pays hôte)	Principaux pays bénéficiaires : Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam ; certains projets relevant du CDOT concernent d'autres pays d'Asie du Sud-Est et des îles du Pacifique
Institut régional FMI-Singapour (STI)	Japon, Singapour (pays hôte)	38 pays de la région Asie et Pacifique peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Institut multilatéral de Vienne (IMV)	Autriche (membre principal et pays hôte) et partenaires et bailleurs de fonds internationaux	31 pays (30 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, du Caucase, d'Asie centrale, ainsi que l'Iran) peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient (CEF)	Koweït (pays hôte)	Les pays membres de la Ligue des États arabes peuvent bénéficier des formations dispensées par ce centre
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, Arabie saoudite, France, Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)	Australie, Banque asiatique de développement, États-Unis, Fidji (pays hôte), Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne	Fidji, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Inde (pays hôte), République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka

Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

Note : Le FMI dispense également des cours dans le cadre de programmes de formation régionaux et à son siège à Washington. Les partenaires représentent les accords signés, les allocations approuvées par les donateurs et les reconductions d'une phase à l'autre au 30 avril 2025.



États-Unis



Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI, assiste à la réunion du G7 Afrique dans le cadre des Assemblées annuelles de 2024 du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, à Washington.

LE FMI AU SERVICE D'UN ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER STABLE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le FMI soutient et encourage la collaboration internationale. Il prend des initiatives visant à promouvoir la gouvernance économique, la coordination des politiques et la stabilité financière au niveau mondial. Pour ce faire, il coopère avec les principales organisations internationales et les organismes de normalisation financière, mettant à profit son savoir-faire pour contribuer à définir le paysage financier et économique mondial.

Bien qu'il ne soit pas membre officiel du Groupe des Vingt (G20), le FMI est son conseiller et observateur de confiance depuis la création de ce groupe. S'appuyant sur ses compétences fondamentales, il contribue aux discussions stratégiques macroéconomiques et financières menées par les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales. Le FMI participe à la cellule financière du G20 et apporte régulièrement sa

contribution au groupe de travail du cadre commun et à celui chargé de l'architecture financière internationale.

Le groupe de travail du cadre commun examine un ensemble de questions de politique macroéconomique, notamment les perspectives mondiales et les politiques visant à parvenir à une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive ; celui chargé de l'architecture financière internationale se penche sur d'autres thèmes essentiels au mandat du FMI, notamment les flux de capitaux, la vulnérabilité liée à la dette, la gouvernance économique mondiale, le système monétaire international, le dispositif mondial de sécurité financière, les paiements transfrontaliers et les innovations financières.

Au sein du G20, le FMI participe à l'Initiative sur les lacunes en matière de données, dont les membres collaborent pour remédier à ces lacunes et améliorer la qualité et la disponibilité des données économiques et financières dans le monde.



L'économiste française Laurence Tubiana, la Directrice générale du FMI Kristalina Georgieva et le ministre brésilien des Finances Fernando Haddad, réunis à l'occasion d'un événement du G20 organisé lors des réunions de printemps 2024 du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, à Washington.

Le FMI met également à profit son savoir-faire au sein de la cellule financière du Groupe des Sept, où il offre un appui analytique, des recommandations stratégiques et des informations actualisées sur les évolutions macroéconomiques et financières dans le monde, y compris des études de cas par pays.

La direction et les services du FMI jouent un rôle essentiel pour faire en sorte que les analyses de l'institution contribuent à faciliter les débats sur les défis économiques les plus urgents qui ont lieu à l'occasion des réunions des principales puissances économiques mondiales. La Directrice générale du FMI est membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) pour la coordination, et les membres des services du FMI participent à des réunions plénieress internationales, à des comités et à des groupes de travail, notamment à ceux du Conseil de stabilité financière et d'institutions chargées de définir des normes dans différents secteurs, telles que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

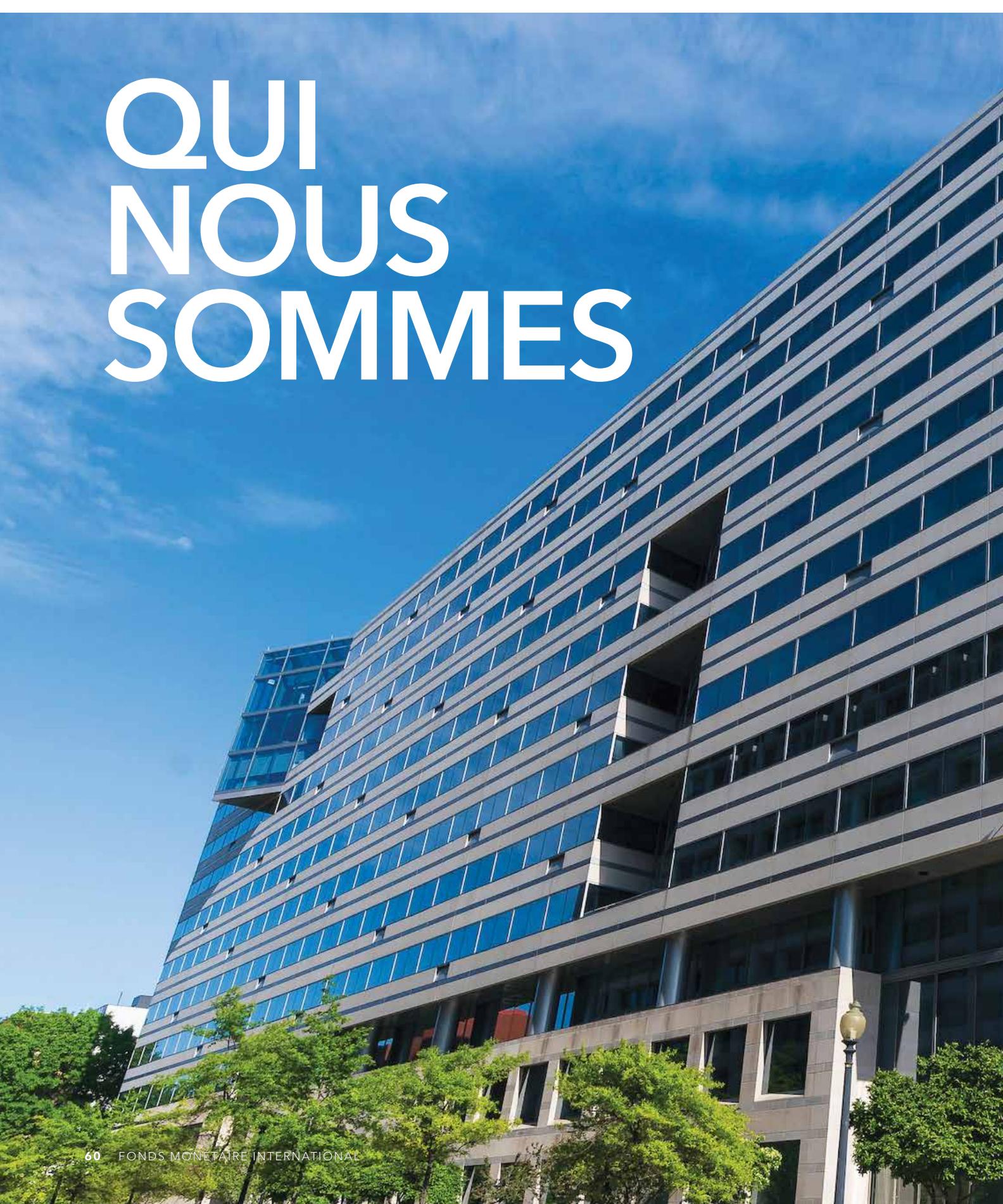
Dans le cadre de ces activités, le FMI représente les intérêts de ses divers pays membres, y compris ceux qui ne sont pas directement représentés au cours des discussions sur la réglementation financière mondiale. Il

contribue à l'élaboration de politiques dans les domaines de l'activité bancaire, de l'assurance, de la réglementation des valeurs mobilières et des normes d'information financière, en veillant à ce que les points de vue des pays émergents soient pris en considération dans les cadres réglementaires mondiaux.

Parmi les exemples concrets de l'action menée par le FMI pour favoriser la collaboration multilatérale, il convient de citer son analyse des perspectives de croissance mondiale et ses recommandations connexes, ses travaux pour remédier aux facteurs de vulnérabilité liée à la dette, et ses efforts pour renforcer le dispositif mondial de sécurité financière, améliorer les systèmes de paiement transfrontaliers et examiner les risques associés à l'innovation financière.

Grâce à sa participation active à divers organismes de réglementation, instances et initiatives stratégiques au niveau international, le FMI joue un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération économique à l'échelle mondiale. Par ses contributions, il veille à ce que la stabilité macroéconomique, la réglementation financière et le développement durable continuent de figurer parmi les priorités de la gouvernance économique mondiale.

QUI NOUS SOMMES





FMI
ORGANIGRAMME
IMF.ORG/ORGCHART

États-Unis

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES





Jun Mizuguchi	Mohamed Maait	Xiana Méndez Bertolo	Leonardo Madcur	Yigit Yaşar	Arnaud Fernand Buisson	Adriano Ubissé	Bahador Bijani	Veda Poon	Riccardo Ercoli	André Roncaglia	Jeroen Clicq
---------------	---------------	----------------------	-----------------	-------------	------------------------	----------------	----------------	-----------	-----------------	-----------------	--------------

ADMINISTRATEURS

Au 30 avril 2025

Le conseil d'administration (ou le conseil) est chargé de la conduite des affaires courantes du FMI. Il est composé de 25 administrateurs, qui sont élus par les pays membres ou par des groupes de pays, et de la Directrice générale, qui en assure la présidence.

Les pays membres du FMI sont représentés au conseil, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, approuve les financements du FMI visant à aider les pays membres qui connaissent des problèmes temporaires de financement de la balance des paiements et supervise les activités de l'institution en matière de développement des capacités.

États-Unis

ÉQUIPE DE DIRECTION

Le FMI a à sa tête une Directrice générale, qui dirige les services de l'institution et préside le conseil d'administration. La Directrice générale est assistée par une première directrice générale adjointe et trois autres directeurs généraux adjoints.





Première directrice générale adjointe
GITA GOPINATH

Directeur général adjoint
KENJI OKAMURA

Directrice générale
KRISTALINA GEORGIEVA

Directeur général adjoint
NIGEL CLARKE

Directeur général adjoint
BO LI

États-Unis

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

Au 30 avril 2025

Mohamed Alrashed Fahad Aljawini	Arabie saoudite	Regis N'Sonde Mbuyamu Matungulu	Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Soudan du Sud, Tchad
Bahador Bijani Mohammed El Qorchi	Algérie, Ghana, Iran, Libye, Maroc, Pakistan, Tunisie	Veda Poon Matt Trott	Royaume-Uni
Arnaud Fernand Buissé Paul-Simon Benac	France	André Roncaglia Bernardo Acosta Felipe Antunes	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago
Jeroen Clicq Vladyslav Rashkovan Marnix van Rij	Andorre, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Ukraine	Joerg Stephan Ludger Wocken	Allemagne
Riccardo Ercoli Michael Massourakis	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin	Krishnamurthy V. Subramanian PKG Harischandra	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
Seong-Wook Kim Mark Blackmore Nghi Luu	Australie, Kiribati, îles Marshall, îles Salomon, Micronésie, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu	Adriano Ubisse Pedro Silva Vuyelwa Vumendlini	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Yati Kurniati Kaweevudh Sumawong	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam	Poste vacant Gina Fitzgerald	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie
Patryk Łoszewski Christoph Baumann-Kesten	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Liechtenstein, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan	Poste vacant Poste vacant	États-Unis
Mohamed Maait Ali Alhosani	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, Somalie, Yémen	Vitas Vasiliauskas Ingrid Solberg	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Leonardo Madcur Óscar A. Hendrick	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay	Ouattara Wautabouna Oumar Diakite Afolabi Olowookere	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Xiana Méndez Bertolo Daniel Munevar Sastre Gerardo Zuniga Villasenor	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique	Yigit Korkmaz Yaşar Christian Just Daniel Palotai	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République tchèque, République slovaque, Slovénie, Türkiye
Jun Mizuguchi Shuntaro Hara	Japon	Ksenia Yudaeva Sergey Potapov	Russie, Syrie
		Zhengxin Zhang Ming Ai	Chine

CADRES DE DIRECTION DU FMI

Au 30 avril 2025

Départements géographiques	
Abebe Selassie	Directeur du département Afrique
Krishna Srinivasan	Directeur du département Asie et Pacifique
Alfred Kammer	Directeur du département Europe
Jihad Azour	Directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale
Rodrigo Valdés	Directeur du département Hémisphère occidental

Départements fonctionnels	
Julie Ann Kozack	Directrice du département de la communication
Bernard Lauwers	Directeur du département financier
Vitor Gaspar	Directeur du département des finances publiques
Dominique Desruelle	Directeur de l'Institut pour le développement des capacités
Yan Liu	Conseillère juridique et directrice du département juridique
Tobias Adrian	Conseiller financier et directeur du département des marchés monétaires et de capitaux
Pierre-Olivier Gourinchas	Conseiller économique et directeur du département des études
Albert Kroese	Statisticien en chef chargé des données et directeur du département des statistiques
Ceyla Pazarbasioglu	Directrice du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

Bureaux d'information et de liaison	
Akihiko Yoshida	Directeur du bureau régional Asie et Pacifique
Robert Powell	Représentant spécial auprès des Nations Unies
James John	Directeur des bureaux du FMI en Europe

Services auxiliaires	
Brian Christensen	Directeur du département services intégrés et équipements
Catriona Purfield	Directrice du département des ressources humaines
Shirin Hamid	Cheffe des systèmes d'information et directrice du département des technologies de l'information
Ceda Ogada	Secrétaire du FMI et directeur du Secrétariat

Bureaux	
Michele Shannon	Directrice du bureau du budget et de la planification
Pablo Moreno	Directeur du bureau indépendant d'évaluation
Ashlene van der Colff	Directrice du bureau de l'audit interne
Derek Bills	Directeur du bureau des placements
Romy Bowers	Directrice du bureau de gestion des risques
Camilla Andersen	Cheffe du bureau de la gestion des transformations



États-Unis

RESSOURCES

BUDGET

En avril 2024, le conseil d'administration a approuvé un budget administratif net pour l'exercice 2025 de 1 501 millions de dollars (en dollars de 2025), ainsi que des budgets indicatifs pour les exercices 2026 et 2027. Les ressources globales des départements ont enregistré une légère hausse, la dernière tranche de l'augmentation prévue sur trois ans ayant coïncidé avec la diminution progressive des ressources temporaires durant l'exercice 2025.

L'enveloppe budgétaire administrative brute s'élevait à 1 925 millions de dollars (en dollars de 2025), dont 276 millions de dollars de remboursements extérieurs pour les activités de développement des capacités. Le budget brut comprenait aussi un report de 83 millions de dollars de ressources inutilisées financé par le FMI et un report de 8 millions de dollars financé par des ressources extérieures. Un budget d'équipement de 122 millions de dollars a été approuvé pour une période de trois ans. Il permettra de financer des projets d'investissement dans les installations et les technologies de l'information et de couvrir les coûts associés des licences de solutions informatiques en nuage.

Les dépenses administratives réelles de l'exercice 2025 représentaient au total 1 451 millions de dollars (en dollars de 2025), soit 96,7 % du budget net approuvé et 97,5 % du budget général, hors bureau de l'administrateur et bureau indépendant d'évaluation (BIE). Par rapport à l'exercice 2024, les dépenses d'investissement ont augmenté de 15 % pour atteindre 127,3 millions de

dollars. Cette hausse est principalement imputable à une intensification de l'investissement dans les installations, qui a atteint 62 millions de dollars, dont des travaux dans les espaces de travail au siège et dans des bureaux locaux, ainsi que des projets axés sur le cycle de vie des bâtiments du siège. Les dépenses informatiques ont aussi augmenté pour atteindre 65,3 millions de dollars (dont 43,5 millions de dollars de coûts directs et 21,8 millions de dollars liés aux solutions informatiques en nuage). Ces investissements ont notamment porté sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle, des mises à niveau des équipements et appareils de réseau, l'optimisation de la collaboration avec les partenaires en matière de développement des capacités, la gestion de portefeuille stratégique dans le domaine des technologies de l'information et une plateforme de science des données.

Le budget des exercices 2025-27 tient compte de l'évolution complexe de l'économie mondiale, qui a suscité de fortes demandes. Le FMI continue de jouer un rôle essentiel 1) en aidant les pays membres à préserver la stabilité macroéconomique, à reconstituer leurs réserves et à promouvoir des réformes axées sur la croissance et 2) en favorisant la coopération internationale pour renforcer le dispositif mondial de sécurité financière et l'architecture de la dette, et pour accompagner les transitions structurelles en cours nécessitant une action commune. Le budget des exercices 2025-27 a continué d'être guidé par les principes d'agilité et de discipline budgétaire, auxquels sont venues

Tableau 3.1. Enveloppes budgétaires administratives et d'équipement, exercices 2024-26

(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025			EXERCICE 2026	
	Budget total	Résultats	Structurel	Budget total	Résultats	Structurel	Budget total
Montant brut financé par le FMI	1 553	1 450	1 549	1 642	1 492	1 602	1 694
Budget administratif net	1 411	1 410	1 501	1 501	1 451	1 552	1 552
Dont complément cybersécurité	–	–	–	–	–	–	8
Dont Assemblées annuelles	7	–	–	–	–	–	–
Recettes générales ¹	44	40	49	49	41	51	51
Reports (limite) et autres ressources temporaires	98	–	–	93	–	–	91
Financement extérieur brut	257	216	276	283	225	288	296
Recettes (essentiellement liées aux activités de développement des capacités)	250	219	276	276	225	288	288
Reports (limite)	7	–	–	8	–	–	8
Enveloppe budgétaire administrative brute	1 810	1 666	1 825	1 925	1 717	1 890	1 990
Équipement²	108	110	122	122	127	133	133
Installations	47	49	51	51	62	61	62
Travaux HQ2	–	–	3	3	0	0	0
Technologies de l'information – Direct	41	42	45	45	43	45	45
Technologies de l'information – Solutions informatiques en nuage	20	19	23	23	22	26	26
<i>Pour mémoire :</i>							
Reports	87	–	–	79	–	–	73

Source : FMI, bureau du budget et de la planification. Note : Comme les chiffres ont été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme de leurs composantes.

¹Hors recettes financées sur ressources extérieures.

²Reflète la disponibilité du financement sur trois ans.

s'ajouter la redéfinition des priorités en cours et la prise en compte des économies. En outre, il a reposé sur une étroite coopération avec d'autres institutions, le FMI devant continuer de se concentrer sur les domaines relevant de son mandat, tout en répondant à de nouvelles demandes. Les travaux visant à renforcer les opérations internes se sont poursuivis, en mettant l'accent à la fois sur l'efficience et l'efficacité pour répondre aux besoins qui évoluent, là où des changements technologiques rapides sont en cours.

En avril 2025, le conseil d'administration a autorisé un budget administratif net de 1 552 millions de dollars (1 508 millions en dollars de 2025) pour l'exercice 2026. Malgré un modeste complément structurel destiné à répondre aux besoins essentiels liés à la cybersécurité, les ressources nettes globales des départements diminueront légèrement, compte tenu de la réduction progressive des ressources temporaires liées à la pandémie.

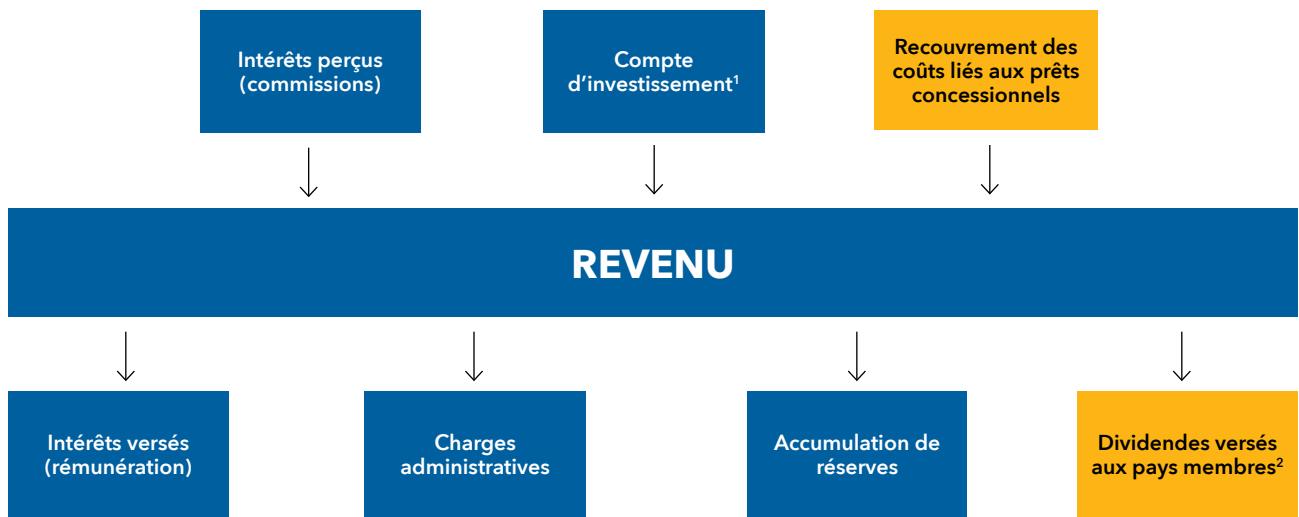
MODE DE FINANCEMENT, COMMISSIONS, RÉMUNÉRATION, RÉPARTITION DES CHARGES ET RÉSULTAT GLOBAL TOTAL

Mode de financement

Les revenus du FMI proviennent principalement de ses activités de prêt et d'investissement (graphique 3.1). Le revenu des prêts provient des redevances et commissions qu'il perçoit au titre des crédits du compte des ressources générales (CRG), dont des commissions de tirage et des commissions d'engagement. En outre, le recours aux crédits du FMI est soumis à des commissions additionnelles, comme indiqué dans la deuxième partie, et à des commissions spéciales dans certaines situations. Le mode de financement du FMI repose également sur les revenus des investissements générés par les actifs

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES

Graphique 3.1. Mode de financement du FMI



Source : FMI, département financier.

Note : Les cases orange représentent les éléments qui ont été ajoutés au mode de financement en 2008. Le mode de financement de 2008 prévoit que, si les encaisses de précaution du FMI sont considérées comme pleinement adéquates, il serait opportun que le conseil d'administration envisage de verser des dividendes aux pays membres.

¹Le conseil d'administration a approuvé un premier décaissement de 200 millions de dollars, à transférer au compte des ressources générales (CRG) pour couvrir les dépenses administratives. Conformément à la règle des paiements réels constants, la valeur en dollars des paiements futurs sera augmentée chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation des États-Unis.

²Au 30 avril 2025, la politique relative aux dividendes n'avait pas encore été adoptée par les pays membres. Entre-temps, en octobre 2024, le conseil d'administration a adopté un cadre de distribution des ressources du CRG afin de faciliter la mobilisation de ressources de bonification supplémentaires pour le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) et de soutenir une capacité de prêt annuelle de 2,7 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) pour ce fonds fiduciaire autofinancé. Le cadre de distribution prévoit 1) un plan de distribution pluriannuel d'un montant cumulé maximal de 6,9 milliards de DTS prélevé sur les ressources du CRG, sur la base de décisions de distribution annuelles, et 2) la création d'un nouveau compte administré de placement provisoire sur lequel ces montants seront placés. À compter de l'exercice 2025, les montants annuels ont été déterminés moyennant une affectation du revenu net du CRG de l'exercice concerné et/ou une réduction des réserves générales du FMI.

des sous-comptes à revenu fixe et à dotation du compte d'investissement de l'institution. Compte tenu de la nature publique des fonds, la politique d'investissement du FMI se caractérise notamment par une évaluation minutieuse des niveaux de risque acceptables et par des garde-fous visant à éviter autant que possible les conflits d'intérêts réels ou présumés. La stratégie d'investissement a été revue et approuvée par le conseil d'administration en janvier 2022.

Commissions

Compte tenu du niveau élevé de ses activités de prêt, le FMI continue de tirer l'essentiel de ses recettes des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du droit de tirage

spécial (DTS) majoré d'une marge fixe exprimée en points de base.

Le FMI prélève également des commissions additionnelles sur les montants élevés de crédit qui dépassent un seuil défini par rapport à la quote-part du pays membre concerné (commissions additionnelles proportionnelles à l'encours des crédits) ; elles sont plus élevées lorsque ce seuil a été dépassé pendant une période donnée (commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits) (tableau 2.1).

En octobre 2024, dans le cadre de la révision de la politique en matière de commissions et de commissions additionnelles, le conseil d'administration a convenu de réduire le taux de commission pour le porter de 100 points de base à 60 points de base au-dessus du taux d'intérêt du DTS pour le reste de l'exercice 2025 à



États-Unis

compter du 1^{er} novembre 2025, et pour l'exercice 2026. En avril 2025, le conseil d'administration a décidé de maintenir la marge à 60 points de base pour l'exercice 2026, étant donné qu'aucun changement notable ne justifiait l'ajustement de la marge.

Outre les commissions et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur le CRG. Une commission d'engagement est prélevée au début de chaque période de 12 mois sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du CRG pendant cette période. Cette commission est remboursable (sauf dans le cas d'accords au titre de la ligne de liquidité à court terme) si des achats sont réalisés dans le cadre de l'accord au cours de la période à laquelle elle se rapporte. Le FMI perçoit également des commissions spéciales sur les remboursements ou rachats en souffrance, mais seulement pendant les six premiers mois où un pays membre accuse un retard de paiement.

Rémunération et intérêts tirés des emprunts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au CRG (« position rémunérée dans la tranche

de réserve »). Le taux de rémunération actuel est égal au taux d'intérêt du DTS. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) (voir la section « Financement »).

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération peuvent être ajustés au moyen d'un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées.

Répartition du revenu net et résultat global total

Le revenu net du CRG pour l'exercice 2025 s'élevait à 2,3 milliards de DTS (3,1 milliards de dollars) avant que soit prise la décision concernant la répartition du revenu net et le transfert correspondant de 1,38 milliard de DTS (1,81 milliard de dollars) des ressources du CRG vers le compte administré de placement provisoire créé en octobre 2024. Le revenu net correspond principalement aux revenus tirés des activités de financement et d'investissement, dont le niveau a été élevé, y compris une partie du revenu provenant du sous-compte à revenu fixe et un paiement initial du sous-compte de dotation de 200 millions de dollars à transférer au CRG

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES

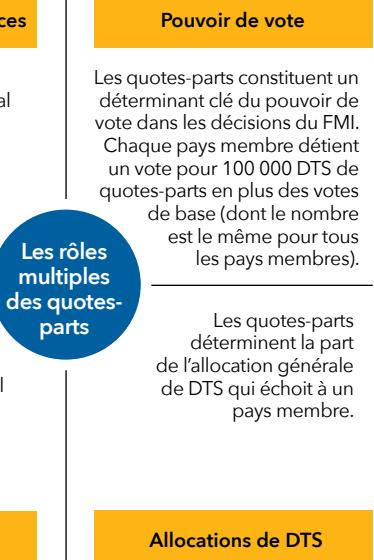
pour couvrir les frais administratifs. Le résultat global total du FMI pour l'exercice 2025, y compris les revenus non distribués du compte d'investissement de 0,7 milliard de DTS (0,9 milliard de dollars) et le gain de réévaluation lié aux pensions de 0,3 milliard de DTS (0,4 milliard de dollars), découlant de la réévaluation des actifs et passifs du régime d'avantages sociaux du personnel du FMI conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable internationale 19, « Avantages sociaux du personnel »), s'est élevé à 3,3 milliards de DTS (4,4 milliards de dollars).

Financement

Le FMI met des ressources à la disposition de ses pays membres par quatre voies : les prêts ordinaires (non concessionnels) à partir du CRG, les prêts concessionnels au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) et les prêts à plus long terme du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) (présentés dans la deuxième partie) et du département des DTS, par l'intermédiaire duquel les pays membres peuvent échanger leurs avoirs en DTS contre des monnaies librement utilisables.

Quotes-parts : d'où proviennent les ressources financières du FMI ?

Les 191 pays membres du FMI lui fournissent les ressources qu'il prête, principalement en s'acquittant de leur quote-part, qui détermine, avec les voix de base, le nombre de votes qui leur sont attribués. Les accords d'emprunt multilatéraux et bilatéraux constituent la deuxième et la troisième ligne de défense en période de crise. Ces ressources permettent au FMI de disposer d'environ 1 000 milliards de dollars décaissables sous forme de prêts non concessionnels pour aider ses pays membres. Les prêts concessionnels, les financements à long terme abordables pour faire face aux difficultés structurelles à plus long terme et l'allégement de dette des pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts reposant sur des contributions.



Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part dont le montant est principalement déterminé par sa position relative dans l'économie mondiale. Le montant total des quotes-parts du FMI est de 476 milliards de DTS (environ 646 milliards de dollars)¹. La valeur du DTS, l'unité de compte du FMI, est déterminée à partir d'un panier de monnaies (voir la section « Droits de tirage spéciaux »).

Les Statuts du FMI prévoient des révisions périodiques des quotes-parts. Tous les cinq ans au moins, le conseil des gouverneurs doit procéder à une révision générale des quotes-parts des États membres et proposer les ajustements qu'il juge appropriés. Deux grandes questions sont abordées lors d'une révision générale des quotes-parts : le volume de l'augmentation globale et la répartition de cette augmentation entre les pays membres. Premièrement, une révision générale des quotes-parts permet au FMI d'évaluer l'adéquation de ces dernières au regard des besoins de financement de la balance des paiements des pays membres et de sa propre capacité de répondre à ces besoins. Deuxièmement, une révision générale permet d'accroître la quote-part des pays membres pour tenir compte de l'évolution de leur position relative dans l'économie mondiale. Le conseil des gouverneurs peut aussi, à tout

¹Deux pays membres, l'Érythrée et la Syrie, n'ont pas encore consenti à l'augmentation de leur quote-part respective, proposée dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts. Une fois que ces pays auront accepté, et versé, leur quote-part respective, le montant total des quotes-parts du FMI atteindra 477 milliards de DTS.

autre moment, approuver des ajustements des quotes-parts de pays membres à leur demande.

Toute révision des quotes-parts passe d'abord par une décision du conseil d'administration, qui requiert la majorité des votes exprimés. La proposition du conseil d'administration est ensuite soumise au vote du conseil des gouverneurs. L'approbation par le conseil des gouverneurs requiert une majorité de 85 % du nombre total des voix attribuées. Les résolutions du conseil des gouverneurs peuvent également contenir des conditions supplémentaires à l'entrée en vigueur de l'ajustement des quotes-parts, telles qu'un seuil minimal de consentement des différents pays membres à l'augmentation de leur quote-part respective. Enfin, pour qu'une nouvelle quote-part entre en vigueur, le pays membre doit consentir à l'augmentation de sa quote-part et verser le montant correspondant à cette augmentation.

Une révision générale n'entraîne pas systématiquement une augmentation des quotes-parts. Sept révisions ont abouti à la conclusion qu'aucune augmentation globale n'était nécessaire. Dans les neuf autres cas, l'augmentation générale des quotes-parts a varié de 31 % à 100 %. Les augmentations de quotes-parts dans le cadre des révisions générales ont comporté au moins un des trois éléments possibles suivants : 1) un élément équiproportionnel réparti entre tous les pays en fonction de leur quote-part, 2) un élément sélectif réparti entre tous les pays en fonction de la formule de calcul des quotes-parts et 3) un élément ponctuel distribué à une partie des pays membres selon des critères convenus².

Le 7 novembre 2023, le conseil d'administration a proposé au conseil des gouverneurs une augmentation de 50 % des quotes-parts affectées aux pays membres, au prorata de leurs quotes-parts actuelles (augmentation « équiproportionnelle » des quotes-parts). Le 15 décembre 2023, le conseil des gouverneurs a achevé la 16^e révision générale des quotes-parts et a approuvé l'augmentation proposée

de 50 % des quotes-parts des pays membres du FMI (238,6 milliards de DTS, soit 323,6 milliards de dollars), ce qui portera le total des quotes-parts à 715,7 milliards de DTS (970,6 milliards de dollars).

Lorsque l'augmentation des quotes-parts entrera en vigueur, les ressources empruntées au titre des NAE seront réduites, et les accords d'emprunt bilatéraux (AEB), progressivement supprimés. La résolution fixe deux conditions générales pour rendre effective l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 16^e révision :

- *Première condition* : Les pays membres détenant au moins 85 % du total des quotes-parts au 7 novembre 2023 doivent avoir consenti par écrit à l'augmentation de leur quote-part. La résolution fixe au 15 novembre 2024 la date limite pour la réception par le FMI des consentements des pays membres et donne au conseil d'administration la possibilité de repousser cette date limite comme il l'entend.
- *Seconde condition* : Les pays bénéficiaires des NAE doivent avoir consenti à la réduction des NAE.

Une fois ces conditions générales remplies, l'augmentation de la quote-part d'un pays membre deviendra effective (dès que ce dernier aura consenti à l'augmentation de sa quote-part et qu'il aura versé sa contribution). Le 8 novembre 2024, le conseil d'administration a reporté au 15 mai 2025³ la date limite de réception par le FMI du consentement des pays membres aux augmentations de leur quote-part au titre de la 16^e révision.

Une fois mise en œuvre, l'augmentation des quotes-parts renforcera l'importance de celles-ci dans le système de fonctionnement du FMI en réduisant la dépendance de l'institution à l'égard des emprunts. Ces changements garantiront le rôle primordial joué par les quotes-parts dans la capacité de prêt du FMI pour aider à préserver la stabilité financière mondiale et répondre aux besoins des pays membres dans un contexte mondial incertain et exposé aux chocs.

²Pour plus de précisions, voir le chapitre 2 de l'ouvrage consacré aux opérations financières du FMI.

³Le 9 mai 2025, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle prolongation de six mois, à savoir jusqu'au 15 novembre 2025, de la période de consentement à l'augmentation des quotes-parts et à la réduction des NAE dans le cadre de la 16^e révision. Cette prolongation porte également sur le délai de consentement à l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 14^e révision générale des quotes-parts. L'échéance précédente était le 15 mai 2025.

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES



États-Unis

Versement des quotes-parts

Les conditions nécessaires au doublement des quotes-parts approuvées dans le cadre de la 14^e révision générale (pour passer d'environ 238,5 milliards de DTS, soit environ 323,4 milliards de dollars, à 477 milliards de DTS, soit environ 647 milliards de dollars) ont été remplies le 26 janvier 2016. Au 30 avril 2025, tous les pays membres sauf deux s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % de l'ensemble des hausses des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 476 milliards de DTS (environ 646 milliards de dollars).

Emprunts du FMI

Comme indiqué précédemment, le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. Cependant, pour compléter les ressources provenant de ce système, les fonds empruntés demeurent essentiels, au moyen des NAE et des AEB, qui constituent respectivement la deuxième et la troisième ligne de défense après les quotes-parts.

Les NAE sont un ensemble d'accords de crédit concernant 40 participants qui contribuent actuellement pour un montant total de 364 milliards de DTS. Une fois que la 16^e révision générale des quotes-parts entrera en vigueur, le volume global des NAE sera réduit à environ

303 milliards de DTS. La période effective actuelle des NAE court jusqu'au 31 décembre 2025. Le renouvellement des NAE pour une période de cinq ans qui s'étend du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 a été approuvé par le conseil d'administration en juillet 2024 selon la procédure de défaut d'opposition. Les fonds au titre de ces accords peuvent être mobilisés lorsque les ressources du FMI doivent être complétées pour prévenir

une dégradation du système monétaire international ou y faire face. Cette mobilisation requiert le consentement de participants représentant au moins 85 % du total du montant de crédit engagé au titre des accords d'emprunt par les participants admis à voter sur cette activation. Les NAE ont été activés à dix reprises entre avril 2011 et février 2016, date de la dernière mobilisation.

Comme indiqué, les AEB constituent la troisième ligne de défense après les quotes-parts et les NAE. Le cycle actuel (2020) d'AEB, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, devait s'achever le 31 décembre 2023. À la suite d'une décision du conseil d'administration intervenue en mai 2023 et du consentement ultérieur des créanciers concernés par les AEB, le cycle a été prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2024. Dans le cadre de la 16^e révision, en mars 2024, le conseil d'administration a approuvé, sous réserve de l'accord des créanciers, un dispositif visant à modifier, et donc à prolonger, les accords d'emprunt au-delà de fin 2024, afin qu'ils servent de dispositions transitoires pour maintenir la capacité de prêt du FMI jusqu'à l'entrée en vigueur de la 16^e révision. Au 30 avril 2025, 35 AEB avaient été prorogés après 2024, fournissant au FMI un montant total de crédit équivalent à environ 118,5 milliards de DTS. Les fonds au titre des AEB ne peuvent être mobilisés que si

le montant des ressources du FMI autrement disponibles pour le financement tombe au-dessous d'un seuil de 100 milliards de DTS, et que les NAE sont mobilisés ou que les ressources non engagées au titre des NAE ne sont pas disponibles. La mobilisation des AEB requiert l'approbation de créanciers bilatéraux représentant 85 % du montant total des crédits engagés.

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est un avoir de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Il sert d'unité de compte pour le FMI et d'autres organisations internationales. Le DTS n'est pas une monnaie et il ne constitue pas non plus une créance sur le FMI. Il représente plutôt une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Les pays membres qui participent au département des DTS (tous les membres actuels) peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables.

La valeur du DTS repose actuellement sur un panier de cinq devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling. Un point est régulièrement fait sur ces monnaies ; la dernière réévaluation du panier du DTS a eu lieu en mai 2022, et le panier actualisé est entré en vigueur le 1^{er} août 2022.

Au 30 avril 2025, 660,7 milliards de DTS (soit environ 896 milliards de dollars) ont été alloués aux pays membres, dont l'allocation d'août 2021 de 456,5 milliards de DTS (environ 650 milliards de dollars), la plus grande allocation de DTS de l'histoire, approuvée en raison de la pandémie de COVID-19.

Pour amplifier les bienfaits de cette allocation, le FMI a encouragé la réaffectation volontaire d'une partie des DTS de pays affichant une position extérieure solide en faveur des pays qui en avaient le plus besoin. Conformément à cette recommandation, plusieurs pays membres ont réaffecté des DTS au financement du fonds fiduciaire RPC et du fonds fiduciaire RD. Le 10 mai 2024, le conseil d'administration du FMI a approuvé l'utilisation de DTS pour l'acquisition d'instruments hybrides émis par des détenteurs agréés. Cette nouvelle utilisation

des DTS est soumise à une limite globale cumulée de 15 milliards de DTS afin de réduire au minimum le risque de liquidité sur le marché des DTS. Cette autorisation donne aux pays membres la possibilité d'utiliser des DTS pour acquérir des instruments hybrides émis par des détenteurs agréés, tels que des banques multilatérales de développement. Cette nouvelle opération vient s'ajouter à sept types d'opérations déjà autorisées : 1) le règlement d'obligations financières, 2) les prêts, 3) les nantissemens, 4) les transferts à titre de garantie de l'exécution d'obligations financières, 5) les échanges financiers, 6) les opérations à terme et 7) les dons.

Arriérés envers le FMI

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan a réglé ses arriérés envers le FMI, aucun pays n'a affiché d'arriéré prolongé envers l'institution. Pour prévenir et régler les cas d'arriérés, le FMI a mis en place une stratégie de coopération renforcée en la matière. Cette stratégie s'articule autour de trois éléments : la prévention, la collaboration renforcée et les mesures correctives. La prévention est la première ligne de défense contre l'émergence de nouveaux cas d'arriérés. Entre autres choses, cette ligne comprend : la surveillance par les services du FMI des politiques économiques des pays membres, l'imposition de certaines conditions (adoption des mesures souhaitées pour avoir recours aux ressources du FMI), l'évaluation de la capacité de remboursement des pays membres, l'évaluation des sauvegardes de la banque centrale des pays membres bénéficiaires des ressources du FMI et la fourniture d'une assistance technique. Par collaboration renforcée, l'on entend la mise en place de programmes de référence pour aider les pays membres présentant des arriérés à établir des antécédents en matière de mise en œuvre des politiques et de remboursements, conduisant à l'apurement éventuel des arriérés envers le FMI. Enfin, des mesures correctives sont appliquées, selon un calendrier progressif, à l'égard des pays membres qui ont des obligations financières en souffrance et qui ne coopèrent pas activement avec le FMI pour apurer leurs arriérés.

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE

Le FMI est tenu de rendre des comptes à ses 191 pays membres et dispose d'un système de contre-pouvoirs pour garantir le respect des principes de responsabilisation, notamment au moyen d'audits internes et externes, d'une gestion des risques et d'évaluations de ses politiques et activités. De même, il est attendu du personnel du FMI qu'il observe les normes de conduite les plus élevées sur les plans éthique et professionnel.



COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration ont pour tâche principale d'examiner plus en détail les questions relevant de leur compétence et de partager avec le conseil d'administration les points qui nécessitent une analyse plus approfondie. Ces comités ne sont pas des organes décisionnels. Seul le conseil d'administration dans son ensemble est habilité à prendre des décisions. Les comités sont reconstitués tous les deux ans à l'issue du cycle de l'élection ordinaire des administrateurs. Leur composition tient compte de critères de représentation géographique et de diversité femmes-hommes, selon un système de rotation, avec une certaine continuité, et du maintien d'une répartition raisonnable de la charge de travail entre les administrateurs. Les administrateurs peuvent participer à toutes les réunions des comités du conseil d'administration, à l'exception du comité d'éthique, qui n'accepte à ses réunions que ses propres membres et son secrétaire permanent. On compte actuellement sept comités du conseil d'administration et un groupe de travail sur la diversité de genre.

Comité de l'ordre du jour et des procédures :

Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre structurée d'un programme de travail efficace et guidé par la direction. Il promeut ainsi des procédures concernant la distribution des documents en temps voulu, la conduite des réunions du conseil, le calendrier, la logistique et les questions connexes afin d'éviter toute surcharge dans l'emploi du temps du conseil, de laisser suffisamment de temps aux administrateurs pour se préparer et de permettre une utilisation efficace du temps consacré aux réunions du conseil.

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES



Ghana

Comité des affaires administratives : Il examine les aspects généraux de la politique administrative, relatifs aux administrateurs, aux suppléants ou aux conseillers principaux, conseillers et assistants d'administration, qui lui sont indiqués par le conseil d'administration ou par un administrateur, et fait un rapport au conseil pour prise de décision. Les cas individuels qui concernent des administrateurs, suppléants, conseillers principaux, conseillers ou assistants d'administration sans implications plus larges sont examinés et arbitrés par le comité à la demande d'un administrateur sans invoquer le conseil d'administration ni solliciter un examen de sa part. Le comité peut examiner la politique administrative concernée et formuler des recommandations. Il peut élaborer et examiner des propositions budgétaires pour l'ensemble des bureaux des administrateurs et pour les bureaux individuels, et faire un rapport au conseil pour prise de décision. Il doit aussi s'acquitter des responsabilités budgétaires connexes qui lui sont assignées par le conseil.

Comité d'éthique : Il examine les questions relatives au code de conduite des membres du conseil d'administration. En outre, sur leur demande, il donne

aux administrateurs des conseils sur les aspects éthiques à respecter, également applicables à leurs suppléants, conseillers principaux, conseillers et assistants d'administration. Le comité d'éthique est également chargé de prodiguer des conseils sur les questions qui peuvent survenir dans le cadre de l'application des normes de conduite éthique à la Directrice générale conformément au contrat de cette dernière.

Comité des évaluations : Il suit de près la fonction d'évaluation au sein du FMI et guide le conseil d'administration sur les questions relatives aux évaluations, dont celles du bureau indépendant d'évaluation. Ce comité examine également le *Rapport annuel* avec les services appropriés.

Comité de liaison avec la Banque mondiale et les autres organisations internationales : Afin de promouvoir une plus grande cohérence des ambitions internationales en matière d'économie, de finances, de commerce et de développement, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités économiques, ce comité fait le point sur l'évolution des politiques et des programmes



États-Unis

d'autres organisations internationales ayant des mandats complémentaires à celui du FMI, en particulier la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. Il recueille des informations sur ces institutions et entretient des relations étroites avec leurs représentants, selon les besoins, afin de suivre l'évolution de la situation. Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration concernant les relations du FMI avec ces organisations, le cas échéant.

Comité des pensions : Il décide de toutes les questions de politique générale découlant du régime de retraite du personnel, et de tous les autres sujets, notamment l'interprétation des dispositions du régime conformément à celles-ci ou lorsqu'elles lui sont soumises par tout comité nommé par ses soins. Les membres du comité sont la Directrice générale, membre de droit ; quatre administrateurs élus tous les deux ans par les administrateurs ; un membre du personnel nommé par la Directrice générale ; et un membre du personnel élu tous les deux ans par les participants.

Comité spécial de sélection des membres de l'audit externe

externe : Ce comité est convoqué pour recommander un candidat approprié susceptible d'intégrer le comité de vérification externe des comptes, dont les nominations, échelonnées sur trois ans, laissent un poste vacant chaque année. Traditionnellement, il est composé de cinq administrateurs.

Groupe de travail sur la diversité de genre : Il encourage le conseil d'administration à prendre des décisions plus inclusives, crédibles et fortes grâce à une représentation équitable des femmes et des hommes au sein du conseil ainsi qu'aux postes de conseillers principaux et de conseillers dans les bureaux des administrateurs. À cette fin, il élabore des recommandations à l'intention du conseil sur l'évolution de sa stratégie relative à la diversité de genre, met en avant cette stratégie au sein du conseil et auprès des pays membres, et rend compte régulièrement des progrès réalisés dans sa mise en œuvre au conseil d'administration, avant transmission au conseil des gouverneurs.

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES



Système de contre-pouvoirs

Le FMI procède à des audits de toutes ses activités. Les mécanismes d'audit sont mis en place pour améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation, et font intervenir un cabinet d'audit externe, un comité de vérification externe des comptes indépendant et le bureau de l'audit interne.

Le comité de vérification externe des comptes est indépendant du FMI et de son conseil d'administration. Il rend compte au conseil des gouverneurs et a pour mission la supervision générale de l'audit externe annuel des états financiers et du dispositif de contrôle interne du FMI.

Le bureau de l'audit interne assure une fonction indépendante d'assurance et de conseil destinée à protéger et renforcer le FMI. Son mandat est double : 1) évaluer l'efficacité de la gouvernance du FMI, de sa gestion des risques et de ses contrôles internes, et 2) jouer le rôle de consultant pour l'amélioration des processus opérationnels de l'institution en conseillant sur les meilleures pratiques. Pour garantir son indépendance vis-à-vis des départements et des bureaux du FMI, le bureau de l'audit interne rend directement compte à la Directrice générale et entretient une relation hiérarchique fonctionnelle avec le comité de vérification externe des comptes. En 2025, son programme de travail a porté sur plusieurs domaines essentiels, dont l'appui aux programmes de modernisation du FMI, l'administration des réseaux sociaux et des sites Web publics officiels de l'institution, et la supervision de la mise en œuvre par le FMI des recommandations issues de la revue des garanties institutionnelles.

Le bureau de l'audit interne a également publié son 14^e rapport périodique de suivi sur l'avancement des plans-cadres de mise en œuvre en réponse aux recommandations du Bureau indépendant d'évaluation entérinées par le conseil d'administration. En dépit de la lourde charge de travail des services du FMI, un nombre record de mesures de la direction en réponse aux recommandations du BIE entérinées par le conseil d'administration ont été mises en œuvre au même rythme que celui indiqué dans le précédent rapport de suivi périodique.



Encaisses de précaution

Les encaisses de précaution du FMI, qui se composent des soldes ajustés des réserves générales et spéciales, sont un élément clé du cadre multicouche du FMI pour gérer les risques financiers et protéger les ressources des pays membres. Ces encaisses sont une réserve de précaution pour protéger le FMI contre les pertes potentielles résultant des risques de crédit ou de revenu et d'autres risques financiers. Elles contribuent à protéger la valeur des actifs de réserve représentés par les positions des pays membres au FMI et soutiennent l'échange d'actifs par le biais duquel le FMI fournit une assistance financière aux pays ayant des besoins de financement de la balance des paiements. L'objectif à moyen terme pour les encaisses de précaution, fixé à 25 milliards de DTS, a été atteint à la fin de l'exercice 2024.



États-Unis



Gestion des risques institutionnels

Le bureau de gestion des risques assure une fonction centralisée de gestion des risques au sein du FMI. Il constitue la deuxième ligne de défense dans l'architecture de gestion des risques et de gouvernance de l'institution en exerçant une surveillance indépendante des évaluations des risques institutionnels des départements, afin de garantir le signalement et le traitement des risques importants auxquels s'expose l'institution. Le bureau oriente et soutient la mise en œuvre du cadre de gestion des risques institutionnels du FMI, ainsi que les déclarations sur la tolérance au risque et les niveaux de tolérance correspondants approuvés par le conseil d'administration. Il améliore la prise de décision fondée sur les risques au FMI par son rôle de chef de file ainsi que par ses activités de sensibilisation et d'analyse des risques stratégiques, institutionnels, opérationnels, financiers, de réputation, environnementaux, sociaux et de gouvernance.



Tirer des enseignements du passé

Le bureau indépendant d'évaluation (BIE) réalise des évaluations objectives et indépendantes sur la base de critères relevant du mandat de l'institution. Il est totalement indépendant de la direction et des services du FMI, et fonctionne de façon autonome par rapport au conseil d'administration. Le BIE a pour objectif de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution, et d'appuyer la gouvernance institutionnelle et les responsabilités de surveillance du conseil d'administration. La quatrième évaluation externe du BIE, achevée en juillet 2024, a réaffirmé la grande crédibilité dont bénéficie le BIE et la rigueur dont il fait preuve dans l'accomplissement de son mandat. Au cours de l'exercice 2025, le BIE a achevé deux évaluations portant sur l'évolution de l'application du mandat du FMI et sur sa politique en matière d'accès exceptionnel. Il en a lancé trois autres sur les conseils du FMI en matière de politique budgétaire, sur le changement climatique ainsi que sur les activités du FMI face aux problèmes d'endettement dans les pays à faible revenu. De plus amples informations sur le BIE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ieo.imf.org>.

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES



Éthique et comportement du personnel

Le FMI dispose d'un cadre éthique complet. Le bureau de l'éthique offre à la direction et au département des ressources humaines des conseils pour promouvoir les normes éthiques au sein de l'institution. Il propose aussi des activités d'information, d'apprentissage, de formation et de sensibilisation, et formule des orientations et des avis confidentiels sur les règles de conduite à l'intention du personnel du FMI. Il supervise la certification annuelle de la conduite éthique et des valeurs fondamentales, ainsi que le dispositif de déclaration de situation financière pour le personnel du FMI. Au cours de l'exercice 2025, le bureau de l'éthique a intensifié ses efforts de communication, de sensibilisation et de formation, et a été consulté sur les initiatives d'élaboration de politiques,

dont la politique révisée du FMI en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité, et sa nouvelle politique de lutte contre la fraude et la corruption.

Le médiateur est chargé d'apporter une aide confidentielle, impartiale, indépendante et informelle pour résoudre les problèmes rencontrés dans le cadre du travail. Le bureau des enquêtes internes mène des enquêtes et des investigations sur les allégations de mauvaise conduite, y compris les violations du code de conduite. La plateforme de signalement des irrégularités du FMI, administrée par un tiers indépendant, reçoit les signalements anonymes et confidentiels par les membres du personnel ou le grand public d'actes supposés de mauvaise conduite impliquant des employés de l'institution.



Relations avec le public

Le FMI rencontre régulièrement les dirigeants et les autorités des pays, et a souvent l'occasion de s'entretenir avec un large éventail de représentants du secteur privé, des médias et de parties prenantes non gouvernementales, notamment le milieu universitaire, des organisations de la société civile, des parlementaires, des syndicats et des mouvements de jeunesse. Ces occasions de dialogue bilatéral lui permettent d'expliquer ses pratiques et d'apprendre de ses interlocuteurs dans l'optique d'améliorer la qualité de ses conseils.

ÉVALUATIONS DES SAUVEGARDES



ÉVALUATIONS DES SAUVEGARDES
MENÉES À CE JOUR
PLUS D'INFORMATIONS
EN LIGNE

Lorsque le FMI accorde un prêt à un pays membre, il effectue une évaluation des sauvegardes pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale du pays concerné peut gérer de manière adéquate les ressources que l'institution lui apporte et communiquer des données monétaires fiables dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI.

À la fin avril 2025

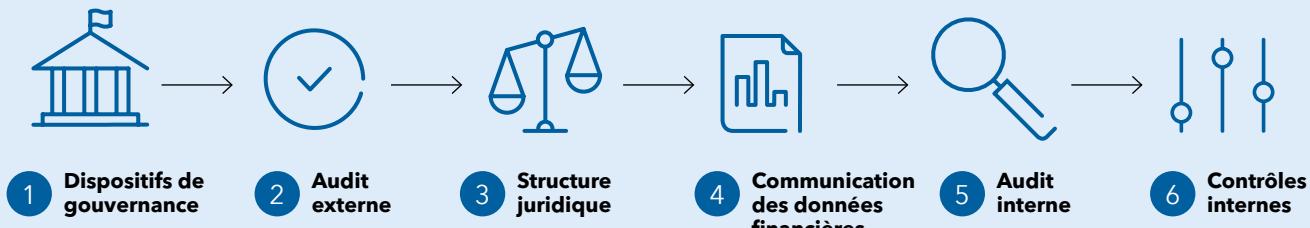
410 évaluations

ont été menées dans

106 banques centrales,

dont 10 pendant l'exercice 2025, et dont 4 sont en cours à la fin de l'exercice 2025

CES ÉVALUATIONS PORTENT SUR SIX ÉLÉMENTS DU FONCTIONNEMENT DE LA BANQUE CENTRALE :



Entre l'année 2000 et la fin du mois d'avril 2025, 410 évaluations portant sur 106 banques centrales ont été réalisées ; parmi ces évaluations, 10 ont été achevées pendant l'exercice 2025 et 4 étaient en cours à la fin de l'exercice.

Le FMI assure un suivi des améliorations du dispositif de sauvegarde que les banques centrales s'efforcent d'apporter et de la mise en œuvre des recommandations qu'il a formulées dans ses évaluations. Le suivi se poursuit tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés ; environ 80 banques centrales font actuellement l'objet d'un suivi.

En outre, le FMI procède à des revues des sauvegardes budgétaires du Trésor public lorsqu'un pays membre demande un accès exceptionnel aux ressources de l'institution et qu'une grande partie de ces fonds (au moins 25 %) est destinée à financer le budget de l'État, et en présence d'une exposition au crédit combinée élevée, avec au moins 25 % des ressources également destinées au financement du budget. Durant l'exercice 2025, deux revues des sauvegardes budgétaires étaient en cours à la fin de l'exercice.

Des séminaires sur les sauvegardes sont également organisés dans le cadre des activités de sensibilisation. Au cours de l'exercice 2025, trois séminaires régionaux ont été organisés. Ils portaient sur les meilleures pratiques internationales dans les domaines du dispositif de sauvegarde, y compris les risques émergents dans les

opérations des banques centrales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la proposition de révision de la politique d'évaluation des sauvegardes de 2022 visant à mener des activités régionales de sensibilisation sur la gouvernance, deux forums ont été organisés pour traiter de questions régionales actuelles et uniques. Ces forums ont été organisés respectivement par les banques centrales de l'Équateur et de l'Afrique du Sud. Un neuvième forum de haut niveau sur la gouvernance des banques centrales s'est tenu à Riyad sur des thèmes tels que le passage au numérique, les technologies financières, l'autonomie de la banque centrale, les nouvelles normes d'audit interne et les positions de fonds propres négatives, et d'autres sujets liés à la gouvernance. Dans le contexte des activités de sensibilisation, le FMI a participé à plusieurs conférences portant sur le cadre de gouvernance et de contrôle des banques centrales (ou « cadre GELRIC ») : la 18^e conférence du groupe de travail international sur les risques opérationnels à Rome, la réunion du groupe consultatif du Conseil international des normes d'audit et d'assurance et du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IAASB-IESBA) à New York, le Central Bank Audit Leadership Forum au Canada et l'atelier des comptables de l'Union monétaire des Caraïbes orientales à Saint-Kitts-et-Nevis, ainsi qu'un forum des cadres du World Gold Council en France.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

La préservation de l'environnement et les initiatives philanthropiques sont au cœur du programme de responsabilité sociale du FMI.



États-Unis

TROISIÈME PARTIE : QUI NOUS SOMMES



Éthiopie

PRÉServation de l'environnement

Le FMI est déterminé à intégrer des pratiques responsables dans ses activités, qui sont guidées par ses valeurs fondamentales et ses objectifs stratégiques. En 2025, l'institution a poursuivi d'importantes démarches en faveur de la viabilité environnementale en rationalisant les processus et en adoptant des mesures pratiques axées sur l'efficience, la conservation des ressources et la résilience opérationnelle. Voici quelques-unes de ses principales réalisations :

Technologies et procédés économies en énergie.

L'utilisation d'un éclairage écoénergétique, la modernisation partielle des systèmes de chauffage et de climatisation, et l'ajustement du fonctionnement des bâtiments en dehors des plages horaires fixes ont permis de largement compenser l'incidence de l'occupation accrue des bâtiments sur la consommation d'électricité.

Réduction des déchets et préservation des ressources.

En mettant en œuvre un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'institution a économisé près de 23 millions de litres d'eau et évité le gaspillage d'environ 68 000 repas depuis 2018.

Marchés axés sur la performance et l'efficience.

Les améliorations apportées aux pratiques de passation des marchés visaient à déterminer l'efficience des produits et des services. Par exemple, lors de récents remplacements d'ordinateurs portables, l'institution a choisi un équipement qui consomme près d'un tiers d'énergie en moins que les modèles précédents.

Indicateurs clés de performance concernant l'incidence des réunions de printemps et des Assemblées annuelles.

Dans le cadre de la certification 20121 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), des méthodologies et des objectifs de mesure améliorés ont été établis pour mieux suivre les pratiques durables et les progrès accomplis. En avril 2025, la certification du FMI relative à l'organisation d'événements durables a été renouvelée, ce qui réaffirme sa détermination à atténuer l'impact environnemental des réunions.

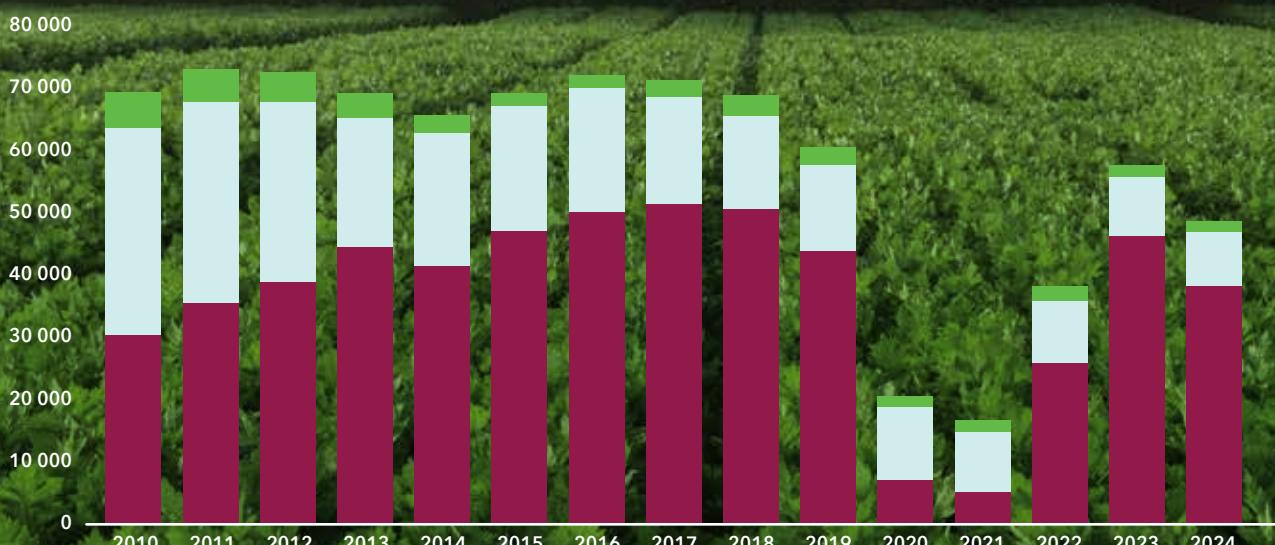
Mise à profit des technologies de visioconférence.

L'amélioration constante des technologies de visioconférence permet d'entretenir des interactions et des contacts réguliers et plus fréquents avec les représentants des pays membres et d'autres partenaires, tout en contribuant à réduire les déplacements dans le cadre de missions.

Ce type d'initiatives est coordonné par le conseil pour la préservation de l'environnement, un service interne qui promeut des solutions technologiques et des processus en faveur de pratiques opérationnelles responsables et efficientes. Dans l'ensemble, le FMI a réduit son impact sur l'environnement en 2024, comme le montre le graphique 3.2.

Graphique 3.2. Émissions de GES historiques géolocalisées relatives aux opérations physiques du FMI (années civiles 2010-24)

(T éqCO₂)



CATÉGORIE 1 : Émissions du diesel, de l'essence, du gaz naturel, du propane, des réfrigérants, des véhicules.

CATÉGORIE 2 : Émissions provenant de l'électricité.

CATÉGORIE 3 : Émissions résultant des voyages, des activités d'expédition et de messagerie, des déchets, de l'utilisation de l'eau et des déplacements quotidiens des employés.

GES = gaz à effet de serre ; T éqCO₂ = émissions totales en équivalent dioxyde de carbone.

Les émissions totales en 2024 étaient inférieures de 15 % à celles de 2023, principalement en raison de la baisse des émissions de catégorie 3.

Source : FMI, département services intégrés et équipements.

PROGRAMME « GIVING TOGETHER »

« Giving Together », le programme philanthropique du FMI, est financé par les dons des employés et des retraités, et par des contributions de contrepartie versées par l'institution. Il comprend également des subventions, des dons de la direction et des activités de bénévolat.

L'année dernière, le monde a connu de nombreuses crises, notamment des séismes dévastateurs au Myanmar, en Thaïlande et à Vanuatu, ainsi que des inondations meurtrières en Argentine, au Brésil et en Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. La poursuite des conflits en République démocratique du Congo, au Soudan, au Liban, en Ukraine, en Cisjordanie, à Gaza et en Israël ainsi que l'augmentation du coût de la vie n'ont fait qu'aggraver les difficultés auxquelles sont confrontées les populations du monde entier.

Face à cette situation, le FMI s'est massivement mobilisé. Les dons des employés, de la direction et des retraités, et les contributions de contrepartie versées par le FMI ont atteint au total 5,175 millions de dollars pour l'exercice 2025.

Campagne de dons d'automne

« Standing Together as One »

La campagne de cette année s'est concentrée sur l'instauration de la paix et de la prospérité, et a soutenu des personnes dans le besoin par l'intermédiaire d'organisations actives dans la lutte contre la faim, les soins de santé et l'aide en cas de catastrophes naturelles. Elle a permis de recueillir 3 244 778 dollars en dons et contributions de contrepartie. Au total, 61,2 % des membres du personnel ont participé cette année à la campagne « Giving Together » : 2 437 employés et 322 retraités y ont contribué, ce qui témoigne d'un fort engagement et d'un soutien constant à cette cause.

Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Dans le cadre du programme « Giving Together » du FMI, 11 collectes de fonds ont été organisées pour soutenir des opérations d'aide humanitaire et de secours en cas

de catastrophe, ce qui a permis de récolter un total de 546 561,13 dollars (contributions de contrepartie du FMI comprises) en faveur de populations d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest, d'Argentine, du Brésil, du Liban, du Myanmar, du Soudan, de Thaïlande et de Vanuatu, ainsi que de pays touchés par le typhon Yagi en Asie du Sud-Est. Ces contributions ont été versées à des organismes de secours internationaux qui apportent sur le terrain une aide et un soutien essentiels aux enfants et aux familles touchés dans ces pays.

Dons et contributions de l'institution

Le FMI soutient régulièrement des initiatives locales axées sur la résilience et l'indépendance économiques dans la région métropolitaine de Washington par l'intermédiaire de partenariats et de dons annuels. Au cours de l'exercice 2025, le programme « Giving Together » a permis de faire parvenir 33 dons et contributions de l'institution à des organismes caritatifs de la région pour un montant de 429 500 dollars.

Bénévolat

Le bénévolat constitue un volet incontournable et très apprécié du programme « Giving Together » du FMI. Des initiatives et des activités de bénévolat, souvent menées par des membres du personnel, se sont déroulées en collaboration avec des organisations caritatives tout au long de l'année.

En septembre 2024, le FMI a organisé sa première collecte de sang, en collaboration avec la Croix-Rouge américaine. Celle-ci a permis de récolter 25 unités de sang et deux dons de globules rouges, soit de quoi sauver plus de 80 vies. Une nouvelle collecte de sang a eu lieu en avril 2025. Mobilisant 52 bénévoles parmi les membres du personnel et 30 primodonneurs, cette dernière a permis de collecter 39 unités de sang, soit l'équivalent de 120 vies sauvées.

En février 2025, à l'occasion du jour férié en l'honneur de Martin Luther King Jr., la direction et les services du FMI ont participé à une action bénévole organisée dans le cadre du programme « Giving Together », en partenariat avec SixDegrees.org, une organisation à but

non lucratif basée en Virginie du Nord et fondée en 2007 par Kevin Bacon, acteur, musicien et philanthrope lauréat d'un *Golden Globe*. Plus de 400 membres du personnel se sont mobilisés pour emballer des trousseaux d'hygiène à l'intention des personnes dans le besoin dans la région de Washington, avec l'aide de Miriam's Kitchen, Community of Hope, Everybody Wins DC, Lasagna Love, Catholic Charities of DC et la Mosaic Foundation.

Outre les activités de bénévolat organisées à l'échelle du FMI, l'équipe de direction et le conseil d'administration ont lancé leurs propres actions en faveur des collectivités locales au cours de l'exercice 2025, en coopération avec des organisations caritatives locales.

Dons annuels des employés et des retraités

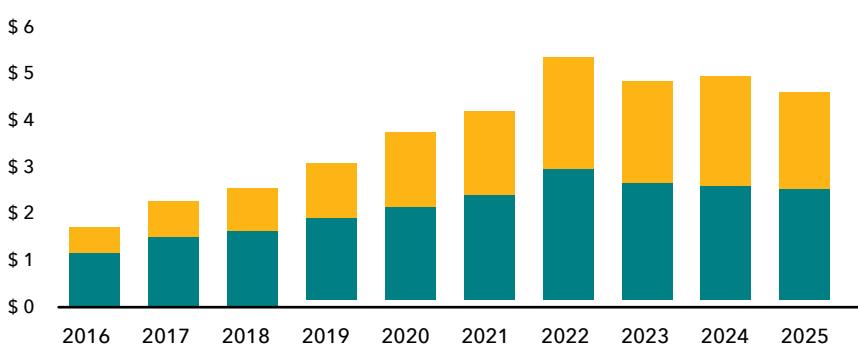
Au cours de l'exercice 2025, les dons des employés et des retraités du FMI et les contributions de contrepartie de l'institution se sont élevés à 4 674 995 dollars (graphique 3.3). Ce montant comprend les dons reçus dans le cadre de la campagne d'automne et tout au long de l'année, ainsi que ceux effectués lors des campagnes humanitaires et des opérations de secours organisées à la suite de catastrophes.

NOTRE PERSONNEL, NOTRE MISSION, NOTRE CULTURE

Le FMI recrute et promeut des personnes dotées des plus hautes compétences techniques qui représentent le large éventail de ses pays membres, tout en favorisant un environnement de travail enrichissant et inclusif. Il accorde la priorité au perfectionnement du personnel en encourageant une culture d'apprentissage qui offre des possibilités d'enrichir et d'accroître son expérience dans l'ensemble des activités du FMI. Il investit dans la modernisation des processus et des pratiques, en exploitant les nouvelles technologies de manière éthique pour maintenir son rôle d'employeur de choix et au service de ses pays membres dans le monde entier. En janvier 2025, un groupe de travail à l'échelle du FMI a informé le conseil d'administration des progrès accomplis dans la réalisation des repères de 2025 pour la représentation du personnel, ainsi que d'une analyse des principales initiatives prises depuis 2021 et de ses recommandations préliminaires pour l'exercice 2030. La direction a approuvé les recommandations du groupe de travail visant à prolonger les repères actuels jusqu'à l'exercice 2030.

Graphique 3.3. Dons des employés et des retraités, et contributions de contrepartie, exercices 2016-25

(En millions de dollars)



■ Dons des employés et des retraités ■ Contributions de contrepartie

Source : FMI, département de la communication.

À mettre au crédit du programme « Giving Together » mené au cours de l'exercice 2025

546 561 \$

collectés pour soutenir des opérations d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe

55 000 \$

en dons de la direction

458 561 \$

en dons et contributions de l'institution, versés à

51

organisations soutenues

1^{er} août 2025

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel* du conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2025. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2025, lesquels figurent sur le site Web du *Rapport annuel*. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2025, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI et à l'adresse suivante : www.imf.org/AR2025. L'audit externe a été supervisé par le comité de vérification externe des comptes, composé de M. Isingoma (président), M. Tamai et M^{me} Ingram, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Kristalina Georgieva
Directrice générale et Présidente du conseil d'administration



Vous pouvez consulter et télécharger le *Rapport annuel 2025* ainsi que les états financiers et des ressources complémentaires sur le site Web du *Rapport annuel* du FMI : IMF.org/AR2025.

Le présent *Rapport annuel* a été établi par la division de rédaction et de publication du département de la communication du FMI, en consultation avec d'autres départements du FMI. Placée sous l'autorité du comité des évaluations du conseil d'administration, présidé par André Roncaglia, l'équipe qui a coordonné la réalisation de ce rapport était supervisée par Jeremy Harrison, Harriet Tolputt et Jim Beardow. Celle-ci était notamment composée de Hyun-Sung Khang (rédactrice en chef), Nasim Amini Abbas (éditrice et responsable de projet) et Denise Bergeron (responsable de production).

© 2025 Fonds monétaire international.
Tous droits réservés.

Design : Feisty Brown, feistybrown.com
Design Web : Cantilever, cantilever.co

PHOTOGRAPHIES

COUVERTURE (en haut, à gauche)	Getty/Nikada
COUVERTURE (en haut, à droite)	Getty/Westend61
COUVERTURE (en bas, à gauche)	Photo FMI/Valerie Plesch
COUVERTURE (en bas, à droite)	Getty/alvarez
DEUXIÈME DE COUVERTURE/1	Photo FMI/Amanuel Sileshi
3	Photo FMI/Scott McIntyre
4	Photo FMI/Kim Haughton
6	Getty/Anucha Sirivansuwan
8	Photo FMI/Melissa Lytle
10	Photo FMI/Tom Brenner
12	Getty/Cavan Images
14	Photo FMI/Elyor Nemat
15	Photo FMI/Sergey Ponomarev
16	Photo FMI
20	crystal51
21	Photo FMI/Linh Pham
22	Photo FMI/Melissa Lytle
22	Photo FMI/Yam G-Jun
24	Photo FMI/Amanuel Sileshi
27	Photo FMI/Andrew Caballero-Reynolds
28	Photo FMI/Elyor Nemat
29	Photo FMI/Ernesto Benavides
31	Photo FMI
32	Photo FMI
33	Photo FMI/Jake Lyell
34	Buena Vista Images
42	Abdulkadir Hirabe
42	Photo FMI/Scott McIntyre
43	Stig Stockholm Pedersen
44	Photo FMI/Noriko Hayashi
46	Photo FMI/Elyor Nemat
48	Photo FMI/Dalia Khamissy
48	Photo FMI
49	Photo FMI/Jake Lyell
51	Aaron.Wende Photography
58	Photo FMI/Melissa Lytle
59	Photo FMI/Tom Brenner
60	Photo FMI/Cory Hancock
62	Photo FMI/Kim Haughton
64	Photo FMI/Kim Haughton
68	Photo FMI/Kim Haughton
71	Photo FMI/Valerie Plesch
74	Photo FMI/Valerie Plesch
76	Photo FMI/James Mertz
78	Photo FMI/Kim Haughton
79	Photo FMI/Tom Brenner
81	Photo FMI/Allison Shelley
84	Photo FMI/James Mertz
86	Photo FMI/Amanuel Sileshi
87	Photo FMI

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AC	accord de confirmation
AEB	accord d'emprunt bilatéral
BIE	bureau indépendant d'évaluation
CMAP	programme d'évaluation des effets macroéconomiques du changement climatique
COVID-19	maladie causée par le coronavirus SARS-CoV-2
CRG	compte des ressources générales
DC	développement des capacités
DTS	droit de tirage spécial
EGIP	évaluation de la gestion des investissements publics
FCC	facilité de crédit de confirmation
FCR	facilité de crédit rapide
FEC	facilité élargie de crédit
FFRD	fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité
FGD	facilité de gestion de la dette
FMI	Fonds monétaire international
Fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes
Fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FRD	facilité pour la résilience et la durabilité
FSSF	fonds pour la stabilité du secteur financier
G20	Groupe des Vingt
IDA	Association internationale de développement
IFR	instrument de financement rapide
ISSD	initiative de suspension du service de la dette
LBC/FT	lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCM	ligne de crédit modulable
LLCT	ligne de liquidité à court terme
LPL	ligne de précaution et de liquidité
MEDC	mécanisme élargi de crédit
NAE	nouveaux accords d'emprunt
ONU	Organisation des Nations Unies
PEPD	pays émergents et pays en développement
PESF	programme d'évaluation du secteur financier
PFTAC	Centre d'assistance technique financière du Pacifique
PIB	produit intérieur brut
PPTE	pays pauvres très endettés
RNB	revenu national brut
SRP	stratégie de réduction de la pauvreté
TSC	tranche supérieure de crédit

« Notre institution est un vecteur de politiques judicieuses pour nos pays membres et le restera. Nous continuerons de nous efforcer d'être une instance plus efficace, perspicace et accueillante, réunissant les pays pour relever ensemble les défis mondiaux. »

KRISTALINA GEORGIEVA

Directrice générale



PUBLICATIONS



FRENCH